CLUB FRANÇAIS DES EPAGNEULS DE MÜNSTER ET DU LANGHAAR

BULLETIN 2ème SEMESTRE 2014

www.chien.com/CFEML

NATIONALE D'ELEVAGE 2014 A MOROGUES

CLUB FRANÇAIS DES EPAGNEULS DE MÜNSTER ET DU LANGHAAR

www.chien.com/CFEML

SOMMAIRE

LA VIE DU CLUB

Editorial	04
C.R. réunion de comité	05
Lecture dysplasie	09
Cotations demandées	11
Nouvelle grille de sélection	12
Nécrologie	40
Calendrier Epreuves de travail	42
Calendrier Expositions spéciales	43

TRAVAIL

Licence	17
Résultats Epreuves de printemps	17
Résultats des premiers TAN	18

INFO - CONSEILS

Le coup de chaleur	13
Les troubles du voisinage	14
L'arrêt ferme	20
Courriers lecteurs	34
Publicités étalons	44

EXPOSITIONS

Résultats des Expositions en France	21
Championnat de France	23
NATIONALE D'ELEVAGE	**24**

En couverture :

Gagnante de la Nationale d'Elevage 2014 :
HOPPLA DE WACOURT (PM f)
à Mme Agnès de FRANCE

Les trois meilleurs de race : (de gauche à droite) :
- **DAPHNE AUREUS (GM f) à M. AEBERHARD**
- **HOPPLA DE WACOURT (PM f) à Mme de FRANCE**
- **HILKA VOM HUNDEGELAUT (DL f) à M. DARGENT**

Cotisation 2015 au CFEML

Membre Actif :	***33 €***
Membre Ménage :	***38 €***
Membre Bienfaiteur :	***66 €***

Directeur de la Publication :
Alexandre Martel

Dépôt Légal ; septembre 2014
N° ISSN : 2268-2074

Réalisation :
PASSION CHIEN
9 rue des Juifs
67440 Schwenheim

Photos Nationale d'Elevage :
M. Janis Riga,

Prochaine parution mars 2015
Vos articles sont à envoyer au plutard le 20 décembre 2014
au directeur de la publication M. Martel Alexandre
mail : amartel@martelsa.com

EDITORIAL

Les congés estivaux sont terminés et chacun a repris ses activités. Les enfants ont retrouvés le chemin de l'école, et nous celui des champs, des bois et des étangs. C'est avec une joie non dissimulée que nous avons ressorti les fusils des housses, et nos fidèles compagnons (comme leur maître) commencent à regretter les kilos en trop, conséquence directe de leur oisiveté pendant l'inter saison.

Le premier semestre 2014 a été riche en évènement et en succès pour nos races, nous avons tout d'abord vu plusieurs chiens se distinguer face aux couples de perdreaux dans les grandes plaines céréalières. Avec notamment Casper du ter l'et Tilleul conduit par son propriétaire Nicolas Collet qui remporte le CACT et le CACIT à Faumont. Un coup de chapeau à Goya de Jonçait Langhaar femelle à monsieur et madame Nigon qui homologue son titre de championne de Printemps sous la conduite de Christian Charron. Nous avons eu le plaisir de voir à Coolus un barrage avec deux Epagneuls Allemands, Goya de Jonçait et Futée vom Hexenküppen appartenant à Christophe Housset et conduite par Nicolas Collet qui ont obtenu toutes deux un CACT le même jour.

A noter aussi des classements sur bécassines, avec en tête de liste Casper du Ter l'et Tilleul qui décroche une RCACT et la RCACIT à Limon.

Du coté des expositions le Championnat de France à Angers a réuni 19 épagneuls Allemands les CACS ont été attribué en Langhaar à Hilka vom Hundegelaüt à Marc Dargent, en Grand Epagneul de Munster à Hika du Lys des Alpes à Christian Rabiller et en Petit Epagneul de Münster à Filty du Bois de Berny à Pascal Dolé pour les femelles et Poker vom Wolfsbau à Nicolas Collet pour les mâles.

Notre Nationale d'Elevage organisée par Gérard et Danielle Cacard à Morogues (18) a rencontré un franc succès avec plus de 123 chiens au catalogue. Vous découvrirez le détail de cette manifestation dans les pages de ce bulletin.

Bravo et merci à tous les propriétaires et conducteurs pour ces nombreux résultats qui sont le gage de la qualité de notre cheptel à venir.

Cet automne vous aurez de multiples possibilités de présenter vos chiens aux différentes épreuves de field trial, BICP ou rencontres Saint Hubert. Alors n'hésitez pas à représenter haut et fort les couleurs de notre club.

2015 verra le renouvellement d'une partie du comité si vous souhaitez vous investir et travailler pour le bon fonctionnement du club et son avenir venez nous rejoindre.

Je vous souhaite une excellente saison de chasse en profitant pleinement des qualités de votre compagnon.

Alexandre MARTEL

Prochaine Parution :

PORTRAIT ET REPORTAGE SUR LE PETIT MÜNSTERLÄNDER -

Alors, avis aux amateurs de cette race, n'hésitez pas à nous envoyer par mail des photos de vos chiots et de vos chiens.

Envoyez-nous également des articles : le choix et la passion de cette race ; parlez-nous des journées de chasse passées avec votre compagnon.....

Compte rendu de réunion de comité du 15 mars 2014 au Novotel

Présents :
Mmes De France, Descamps, Beauchamps, Mrs Martel, Devos, Dupont, Dole, Journal, Brenuchon.
Invité G Klein
Excusés :
Mlle Boulanger, M Pourchez.

Ordre du jour :

1. Informations du Président
2. Planification des réunions de comité 2014
3. Bilan comptable au 31.12.2013
4. Différenciation entre les adhérents et les non adhérents.
5. Commission d'utilisation : règlements de la finale des TAN, de la menée à voix et du CH de race
6. Commission élevage : règlement d'élevage, NE, liste des juges pour les spéciales de race, grille de cotation et équivalences.
7. Commission communication : plaquette de présentation de nos races, site internet
8. Création de binômes pour toutes les tâches exécutives
9. Questions diverses

Approbation physique du PV de la réunion de comité du 25 mai 2013 5 votes pour (personnes présentes le jour de cette réunion). Le PV de réunion de comité à déjà été approuvé par courriel selon le RI 2013.

1. Informations du président :

- Cas de l'élevage de Mme LAFOND
Suite à des plaintes d'acquéreurs de chiots de l'élevage de Mme Sylvia LAFOND, celle-ci n'ayant pas inscrit la portée au LOF, et le problème se répétant sur d'autres portées produites dans le même élevage, le CFEML a saisi la SCC, qui a convoquée Mme LAFOND en commission des litiges.
Le comité constate ainsi que la SCC laisse régulièrement des éleveurs LOF produire des portées successives sans les inscrire au LOF, ce au détriment des propriétaires des chiots, il est décidé d'envoyer un courrier à la SCC pour dénoncer cette situation et lui demander de mettre en place un système permettant d'éviter la production de plusieurs portées non inscrites.

- candidatures examinateur TAN
M Catania, éleveur et propriétaire de petit Münsterländer, délégué du CFEML pour la région PACA a adressé au président sa candidature pour la fonction d'examinateur TAN.
M Catania ayant les qualifications exigées (participation à des épreuves de travail, pédagogie, bonnes connaissances de la politique du club et investissement personnel pour la promotion de nos races), sa candidature est acceptée par l'ensemble du comité. Il sera informé de cette décision et devra suivre le cursus de formation interne prévue par le CFEML.

- cooptation de M Germain Klein
Suite à la radiation du comité du CFEML de M. Lebaillif en 2013, il a été proposé la cooptation de M Klein, éleveur et propriétaire de petits Münsterländer, représentant du CFEML pour le KLM-I, au titre de son parcours et de ses compétences cynophiles reconnues par tous, et du travail réalisé, en particulier en tant que membre du comité de direction du KLM-I (responsable épreuves de travail, membre de la commission d'élevage).
Cette cooptation n'étant pas possible en raison du règlement intérieur, il a été néanmoins décidé d'inviter M. Klein pour assister à la partie technique du comité.
M. Klein expose aux membres du comité, son parcours et ses fonctions au sein du KLM-I, ainsi que le rôle de cette organisation et ses projets :

- intégration des différentes organisations présentes au niveau international, y compris dans des pays n'appartenant pas à la FCI (ex US)
- épreuve IMP : coût important de l'organisation (10 000 euros dont 50% est pris en charge pour le KLM-I), en raison principalement de la présence de 3 juges originaires de pays différents (intérêt pour les échanges et l'harmonisation) – le coût de l'inscription pour un chien est de 120 euros
- propositions du KLM-I à la FCI : modification du standard du petit Münsterländer, intégration des qualifications de travail aux pedigrees (déjà fait en France)
- travail de M. KLEIN portant sur une grille de qualification internationale des reproducteurs pour leur reconnaissance mutuelle, en fonction de critères de conformité au standard, de qualification au travail (travail en plaine, au bois, à l'eau) et de criant, et de santé.
- réunion de la commission élevage du KLM-I en juin – assemblée générale le 19 octobre. Mme Descamps se propose pour représenter le CFEML à cette réunion.

M Klein se propose d'informer régulièrement les adhérents du CFEML des actualités du KLM-I par l'intermédiaire d'articles à insérer dans le bulletin.
De plus, M. Klein sera régulièrement invité aux réunions du comité du CFEML en cas d'intervention nécessaire au sujet du KLMI.

2. Planification des réunions de comité :

M. Devos souligne la nécessité de se réunir au moins 3 fois par an, en plus de la réunion prévue à la nationale d'élevage, pour avancer efficacement dans le travail du comité.
Dates de réunion pour 2104 :
- samedi 24 mai à 9h30 à REIMS
- Nationale d'élevage : réunion le vendredi 8 juillet à 18h, ayant pour objet l'organisation de la nationale d'élevage – réunion d'information sur le KLM-I en présence de M. KLEIN le samedi 9 juillet, à l'issue de la nationale d'élevage, à laquelle seront invités les délégués régionaux

Date proposées : 24 mai à 9h 30 à REIMS
samedi 13 septembre à 9h30 à REIMS

3. Bilan comptable au 31.12.2013

M. DUPONT et M. DEVOS fournissent le bilan aux membres du comité, qui approuvent les comptes.

Point sur les notes de frais :
- Il est proposé de rembourser les frais de déplacements des délégués qui se rendent à des manifestations canines de leur région en vue de l'animation (à l'exclusion des manifestations dans lesquelles ils sont exposants) : Cette proposition reçoit l'accord du comité, sous réserve que le délégué anime un stand dédié au CFEML (panneau d'information, distribution de plaquettes, organisation d'un pot de l'amitié, etc..), et adresse au responsable de la rédaction du bulletin, un compte rendu de la manifestation, destiné à la publication dans le bulletin du club, ce accompagné d'une photo d'excellente qualité du stand.

4. Tarification des épreuves et de la gestion des dossiers de qualification des chiens

Il est décidé de demander le remboursement des frais de gestion par les non adhérents du CFEML adressant une demande au comité :

- engagements à l'exposition nationale d'élevage : dès 2015, le tarif de l'inscription à la nationale sera fixé à 49 euros pour un non adhérent et 35 euros pour un adhérent pour l'inscription du premier chien, avec tarif dégressif pour les autres chiens inscrits selon la même échelle qu'actuellement
- tarif de la confirmation : il reste fixé à 35 euros pour les non adhérents et sera gratuit pour les adhérents faisant confirmer leur chien lors d'une manifestation organisée par le CFEML
- gestion des radiographies : le propriétaire d'un chien demandant l'interprétation de la radiographie de son chien devra s'acquitter de frais de gestion de dossier, fixés pour l'année 2015 à 35 euros. Si le propriétaire du chien est adhérent du CFEML, ces frais resteront à la charge du club.

5. Commission d'utilisation : règlements de la finale des TAN, de la menée à voix et du CH de race

Les différents travaux de la commission d'utilisation transmis par mail sont soumis à l'approbation du comité :

- adoption à l´unanimité d'un nouveau règlement pour le titre

de champion de race attribué par le CFEML mis en application à compté du 1 janvier 2015.
- adoption à l´unanimité du nouveau règlement de la finale des TAN mis en application en 2014.
-adoption à l´unanimité du règlement de l'épreuve de test d'aptitude à la menée à voie et au criant mis en application en 2015

Tous ces nouveaux textes se trouveront sur le site du CFEML à compté du mois de mai 2014.

6. Commission communication : plaquette de présentation de nos races, site internet

Le comité examine le projet de plaquette de présentation des races d'Epagneuls allemand transmis par le Président par mail.
Le projet présenté étant, de l'avis de tous, non satisfaisant, ni sur la forme (couleur, taille et qualité des photographies), ni sur le contenu, il est décidé de réécrire cette plaquette dans son entier. Les données à prévoir sur le nouveau projet sont définies précisément et notées par A. Martel. Une nouvelle proposition devra être présentée pour la réunion du comité de mai.

Site internet :
A noter qu'il n'y pas de lien entre le site de la CUNCA et le site du CFEML : la transmission du lien doit être faite par le président du CFEML.
Sa mise à jour est déficiente. Actuellement seules sont mis à jour :
- les annonces de portées (responsable : Agnès de France)
- les renseignements concernant les manifestations (responsable : Janis Riga)
- résultats de concours : ces résultats sont prévus pour être accessibles uniquement aux membres du club : ils ne sont actuellement pas mis à jour.

M BRENUCHON rappelle les difficultés importantes d'enregistrement des résultats dues à la forme de transmission des résultats imposés par la CUNCA sur son site. Une harmonisation des abréviations des noms des races d'Epagneuls allemands est nécessaire, ainsi que la transmission de fichiers sous format exploitables.
17heures 20, départ du Dr Descamps de la réunion.

7. Commission élevage : règlement d'élevage, NE, liste des juges pour les spéciales de race, grille de cotation et équivalences.

Les travaux de la commission d'élevage, soumis par mail, sont soumis à l'approbation du comité :
- adoption à l´unanimité du règlement d´élevage de base du CFEML
- adoption à l´unanimité de la grille de cotation.

Seules les portées des adhérents ayant au minimum 2 ans d'adhésion pourront figurer sur le site du CFEML.
Mesdames Hardy et Rocheboeuf demandent un assessorat pour la NE 2014, ce qui est accepté à l´unanimité.
Les points n° 8 et 9 ne seront pas abordés par manque de temps et sont reportés à la prochaine réunion du comité du CFEML le samedi 24 mai 2014 à Reims.

Fin de la réunion de comite à 18 heures 50.

Pour le comité,
Le Président M Martel, Mme Descamps, M Brenuchon.

Compte Rendu de l´ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CFEML à Morogues du 5 JUILLET 2014

Le Président accueille et remercie l'assemblée d'assister à l'AGO statutaire de leur association. Il fait un rapide point sur la Nationale d'Elevage qui vient de se dérouler et propose de débuter par l'AG.

Rapport Moral du Président

Depuis 2000, on estime que la population globale canine française a diminué d'environ 20%. Parallèlement, le nombre de chiens inscrits au LOF a augmenté de 42%, essentiellement dans les chiens de compagnie.
Les seuls groupes dont les naissances baissent ou au mieux restent stables, sont les chiens de chasse et plus précisément le 6ème groupe (les chiens courants) et le 7ème groupe (les chiens d'arrêts).
On pourrait donc en conclure que les français achètent de la qualité pour leur tenir compagnie !
Dans ce contexte peu optimiste pour les chiens de chasse, le PEM affiche une progression constante et vient se positionner en 2013 à la 8ème place de son groupe.
Derrière les grandes races du 7ème groupe qui font régulièrement la Une de la presse spécialisée, nous grimpons les marches une à une.
Se différencier des spécialistes de la plume et confirmer notre position de chien de chasse pratique et polyvalent : telle est notre ambition.
Aujourd'hui les chiffres nous encouragent à persévérer dans cette voie et à suivre nos convictions.
Nos quatre commissions ont travaillé tout au long de l'année pour l'amélioration de nos 3 races et ont déjà bien commencé les projets 2014.

D'abord ***la commission juridique*** : après le toilettage de nos règlements sous contrôle d'une aide spécialisée, il va bientôt s'attaquer aux statuts. En effet, le Ministère de l'Agriculture vient d'approuver ceux de notre fédération de tutelle la Centrale Canine.
La commission d'élevage a travaillé dur sur un règlement d'élevage afin de garantir au sein de nos adhérents un comportement d'éleveur sérieux et responsable, et, assurer ainsi aux nouveaux acquéreurs la qualité et le suivi qu'ils sont en droit d'attendre d'un chien LOF.
2014 verra également la modification du règlement de la régularité au standard.
Ensuite, ***la commission travail*** qui, après un sondage auprès de l'ensemble des adhérents a construit de toute pièces le règlement d'une épreuve nouvelle pour nous et unique pour le 7ème groupe : La Menée à Voix.
Ceci dans le seul but d'apporter un plus aux chiens ayant cette qualité et d'en informer les adhérents qui recherche ce critère pour l'acquisition d'un chiot ou pour une saillie.
Le règlement de la finale des TAN a été amélioré.
Et enfin le championnat de race a été complété.
Pour finir ***la commission communication,*** qui travaille continuellement à l'amélioration de notre bulletin. A ce sujet nous sommes dans l'attente de vos articles et photos notamment pour le dossier PEM de notre prochaine revue.
Une plaquette de présentation de nos races a vu le jour afin de mieux nous faire connaître du grand public lors des différentes expositions et fêtes de la chasse.
Il ne faut pas oublier l'énorme travail fournit avec beaucoup de rigueur de notre correspondant du KLM I, Germain Klein qui va vous faire, au terme de l'AGO, une synthèse de la stratégie pour l'élevage international du PEM.
A ce sujet, je vous rappelle que l'épreuve internationale IMP aura lieu cette année les 30 octobre et 1er novembre à la frontière entre les Pays-Bas et l'Allemagne.
Je ne pouvais terminer mon rapport moral sans vous parler de ce qui a tourmenté la cynophilie lors du premier semestre 2014, c'est-à-dire la mise en place des licences pour les chiens de travail. En effet la Centrale Canine a souhaité que chaque commission de travail mette en place une licence pour les chiens concourant en épreuve.
En ce qui nous concerne : la CUNCA (commission d'utilisation nationale des chiens d'arrêts) : mise en place d'une licence de 10 € par propriétaires et par conducteurs. Elle sera obligatoire à compter du 1er Janvier 2015 pour participer aux field trials et aux BICP. Les TAN n'étant pas concernés.
Cette licence permettra notamment d'assurer nominativement un chien contre le vol ou l'accident, si vous souhaitez étendre cette assurance à vos autres chiens il vous saura demandé 2€ supplémentaires par chien.
D'autre part, à compter du 1er Juillet 2014, toutes les inscriptions aux field-trials se font désormais par internet sur le site www.GESCON.fr avec la possibilité de payer en ligne.
Pour se projeter sur l'année à venir, nous vous informons qu'une épreuve de menée à voix sera organisée au printemps 2015 et sera accessible uniquement aux chiens cotés 2.

D'autre part, 2015 sera une année élective avec le renouvellement de la moitié du comité soit 6 postes pour un mandat de 6 ans, plus une place pour un mandat de 3 ans.

Des places seront disponibles et nous avons besoin de nouveaux éléments au sein de notre comité.
Si vous avez du temps et que vous souhaitez travailler et vous investir pour la promotion de nos races, n'hésitez pas à poser votre candidature.
A vos agendas : notre prochaine Nationale d'Elevage se déroulera le 4 Juillet 2015 à Bléquin (62).

Rapport moral du Secrétaire Général 2014.

Le bilan de l´année 2013 est plutôt positif, nous enregistrons de plus en plus de résultats de travail pour nos Epagneuls allemands. Nous vous encourageons à continuer dans ce sens car c´est avec ces chiens classés que nous devons assoir notre cheptel de reproducteurs.

Inscription au LOF :

Races	2011	2012	2013
PM	709	754	839
GM	10	18	0
DL	19	20	12
Total	738	792	851

Confirmation :

Races	2013
PM	284
GM	5
DL	7
Total	296

Adhérents :

Races	2011	2012	2013
PM	638	549	576
GM	26	31	17
DL	26	22	21
Total	690	602	614

Le nombre de chiens confirmés reste constant, autour des 30% et là, nous avons un problème de communication entre les éleveurs et les acquéreurs. Le club a fait sa part de travail en éditant un dépliant sur « la carrière d´un épagneul allemand ». Ce triptyque est distribué à tous les nouveaux propriétaires de l´année précédente. C´est-à-dire que les acquéreurs de chiots de l´année 2013 reçoivent en début d´année 2014 une information sur le suivi de leur chiot jusqu'à à l´âge de 1 an. Mesdames et Messieurs les naisseurs, vous devez faire la part de travail qui vous incombe, suivre vos chiots jusqu´à la confirmation. Nous enregistrons un nombre croissant de chiots, la quantité ne fait pas la qualité. Le club se base sur des résultats morphologiques et de travail pour assoir la réputation des épagneuls allemands comme chiens de chasse polyvalent et non sur le nombre de chiens produits pour la compagnie. Oui, nous avons des chiens de chasse, qui doivent être cédés le plus possible à des acquéreurs chasseurs et dont les nouveaux acquéreurs doivent être suivis par les producteurs qui normalement sont informés sur les formalités à accomplir avec ce chien. Pour nous, mesdames et messieurs les naisseurs, vous êtes la cheville ouvrière de la qualité de notre cheptel et vous avez aussi la responsabilité du suivi de la communication du club concernant l´élevage.

Nous avons créé, au sien de la commission d´élevage, un règlement d´élevage du CFEML. Ce règlement doit vous servir de référence pour faire reproduire vos chiens afin de conserver un minimum de qualités naturelles au cheptel. Il sera suivi par une charte de l´élevage, c´est avec ces chiens, qui entreront dans l´élite du cheptel national, que vous devrez vous rapprocher pour faire de la reproduction afin de conserver les qualités de chasse de nos épagneuls allemands.
Les épreuves de travail : vaste discussion au sein même de votre comité. Je crois que seules quelques rares exceptions de sujets de nos races peuvent prétendre à concourir en sélection de printemps. Par contre, vos chiens ont une large place à défendre sur le gibier naturel ou le gibier sauvage où ils égalent largement les autres races continentales voire britanniques. Croyez qu´un sujet qui se classe en concours est un redoutable chien de chasse qui fera des jaloux parmi vos amis de chasse, qu´un chien bien mis en plaine peut vous apporter d´énormes moments de joie aussi dans la traque en ayant certainement plus de chance de survie qu´un chien qui court au cul des cochons (terme volontaire, puisque aujourd´hui les sangliers sont élevés en forêt).

Le club allemand du PEM, détenteur du standard, a adopté un nouveau standard morphologique. Ce standard sera très prochainement entériné par la FCI. Nous devons donc nous adapter et prendre en compte le criant de nos chiens mis en avant dans ce nouveau standard. Le comité, au travers de la commission d´utilisation, vous a prévu un règlement de menée pour valider ce criant (en ligne sur le site du CFEML). Libre à chacun d´entre vous de présenter son chien à cette épreuve. Cette épreuve n´entrera pas dans la grille de cotation, mais les résultats seront enregistrés au secrétariat et mis à la disposition des éleveurs qui souhaitent prendre en considération cette qualité naturelle des épagneuls allemands.

Le championnat de race a été modifié pour permettre de mettre en avant de nombreux chiens en évitant de voir toujours les mêmes chiens champions de race chaque année, vous trouverez ce règlement sur le site du CFEML sans modifier une compétition saine entre les propriétaires.
Le règlement de la finale des TAN a fait l´objet d´une modification suite à la finale de l´année dernière. Il faut savoir que l´organisateur engage des frais au nom du CFEML et qu´il réserve des terrains, du gibier, des juges pour cette épreuve et pour le BICP du lendemain, que certains participants de la finale des TAN, étant inscrit pour le BICP gratuit du lendemain, se sont désistés sans même prévenir l´organisateur. Bilan de l´affaire, une perte sèche de 300€ qui aurait du être évitée si au moins les candidats avaient fait l´effort d´informer cet organisateur. Donc plus de BICP gratuit, mais un ½ tarif pour les finalistes du TAN. Nous faisons de notre mieux pour gérer l´argent de vos cotisations dans l´espoir de voir vos chiens s´élever parmi l´élite du cheptel, mais il n´est pas question de dépenser sans compter. Le comité est garant de la trésorerie du club au travers du président et du trésorier.

Nous avons des réclamations sur les expositions spéciales de races concernant la situation géographique de ces spéciales. Dorénavant nous demandons, comme pour les épreuves de travail, aux délégués régionaux de faire une demande de spéciale auprès de Mme Beauchamps un an avant cette manifestation, car les catalogues se préparent au sein des canines dans ce délai. Le délégué s´engage à monter un stand sur les lieux de l´exposition, d´avoir au moins 10 participants et de rédiger un article avec les résultats sur sa spéciale de race à faire parvenir au président. Les frais engagés par le délégué, pour cette organisation, seront pris en compte par le trésorier sur présentation de factures.

Cet automne, vos délégués, organisateurs d´épreuves de travail du CFEML, vous proposent de nombreuses journées de Field trials et de BICP. Préparez vos chiens ou faites les préparer par un dresseur professionnel, puis présentez les ou faites les présenter, pour valoriser vos chiens et le cheptel national. Nous vous rappelons, comme chaque année, que c´est sur ces chiens doués d´un caractère sociable, d´une aptitude à recevoir un dressage, absents de tare génétique que vous devez vous diriger pour la reproduction.

La grille de cotation a été modifiée suite à une demande de la SCC, le test ADN est maintenant obligatoire pour faire coter vos chiens 4/6. Nous devrions dans un proche avenir y inclure les épreuves internationales que sont l´IMP-A et IMP-B.

Le CFEML devrait organiser l´épreuve internationale IMP en 2016 dans la région de Troyes ou nous disposons chez un adhérent des biotopes et superficies nécessaires à cette manifestation. Pour les propriétaires de chiens âgés de moins de 4 ans en 2016, désirant prendre part à cette formidable épreuve, nous ne saurions que vous conseillez de lire attentivement les règlements sur le site du club international www.klm-international.info/index.php/fr/ et de préparer votre compagnon avec méthode, si nécessaire en

prenant contact avec M Klein qui à déjà présenté Enya PM F, à cette épreuve.

Les chiens qui voudront participer aux épreuves de sélection, FT et BICP, devront prendre une licence auprès de la SCC (10€ par propriétaire) en plus du carnet de travail (12€) à partir du 1 janvier 2015.

Certaines délégations ne sont pas encore encadrées, vous faites partie d´une association qui vous aide dans vos démarches administratives auprès de la SCC (cotation, demande de championnat, validation de titre etc..), faites part de votre engagement auprès du président en prenant des responsabilités dans votre région. Nous avons aussi besoin de vous pour la promotion de nos races. Le club vous aidera pour vos premiers pas.

L´année prochaine, le comité se renouvelle, nous sommes limités de par nos statuts à 12 membres. Nous pouvons aussi d´après le règlement intérieur modifier ce nombre. Nous recherchons des volontaires chasseurs possédant un épagneul allemand avec leurs connaissances et compétences diverses aussi bien dans le milieu cynophiles qu´administratifs. Les anciens vous formeront aux subtilités de la cynophilie française. N'hésitez pas à poser votre candidature lors de ces prochaines élections.

Rapport moral du trésorier

Recettes		Dépenses	
Cotisations / Dons	21 624,00 €	**Fournitures**	790,07 €
Concours / Manifestations	20 248,25 €	**PTT**	701,06 €
Ristourne Scc	1 295,00 €	**Bulletin / Expédition**	14 243,98 €
Subventions / Sponsors	1 053,00 €	**Concours/Manifestations**	20 502,79 €
Virement interne	- €	**Déplacements / Missions**	2 237,10 €
Cotisation + 1	165,00 €	**Achat Trophées**	1 530,49 €
Divers	413,00 €	**Cotisations / Assurances**	1 325,54 €
		Divers	827,15 €
TOTAL	44 798,25 €	**TOTAL**	42 158,18 €
Exercice 2013 au 31 12			**2 640,07 €**

Au 31 12 2013 le solde bancaire N° 16200839706 du crédit Agricole est de 8794,48€
Au 31 12 2013 la valorisation du livret A du crédit Agricole N° 16471855900 est de 19527,60€
Au 32 12 2013 la valorisation sur le livret association du crédit Agricole N° 16602517602 est de 8293,50€
Au 31 12 2013 la valorisation du compte titres N° 3494778506 est de 4441,48€
Au 31 12 2013 la valorisation totales des comptes du C.F.E.M.L est de 41057,06€

A savoir:

Qu'il reste à régler pour l'exercice 2013 au 01 01 2014 la somme de 493,0€
(déplaçement juge,Concours général Agricole,affranchissement plaquettes)
La cotisation au KLM-I qui est 574€
L'inscription au CGA de Mme BOULANGER 40€
L a facture de gibier du B.I.C.P de MAINTENAY 302,40€
La redevance à la S.C.C de 81,55€
Qu'il nous reste à recevoir pour l'exercice 2013 la redevance sur les confirmations du 4° trimestre 2013
Que j'ai reçu en février de la RABA un chéque d'un montant de 768€ pour la participation aux épreuves de travail de 2013, anisi q'une inscription à une de ces épreuves d'un montant de 32€
En attendant le dernier règlement de la redevance sur les confirmations de la S.C.C le bilan de l'année 2013 est positif de : **1946,12€**

Le 01 01 2014 Le trésorier : André DUPONT

Reçu le 06 05 2014 de la S C C la somme de 355,0€ pour les confirmations du 4° trimestre 2013.

LE BILAN DEFINITIF POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2013 EST POSITIF DE 2301,12€

LECTURE DES DYSPLASIES DU 1ER SEMESTRE 2014

NOM	RACE	SEXE	N° LOF	RESULTAT	PROPRIETAIRE
DAPHNE AUREUS	GM	F	247/88	B	AEBERHARD A.
DIXIE VOM SCHNEEBERGLAND	GM	F	246/87	A	EVEQUE MOURROUX A.
DORA VOM SCHNEEBERGLAND	GM	F	244/69	A	JOURNAL H.
HAYA DU LYS DES ALPES	GM	F	233/85	A	JACQUET A.
ALICE ZE STRIPKU	L	F	628/131	A	PLOTTIN L.
HEDEN VOM HUNDEGELAUT	L	F	615/140	D	SIMON A.
HIPPY VOM HUNDEGELAUT	L	F	614/143	C	GILLES A.
GARGOUILLE	PM	M	7596/1558	A	PELLE G.
GARRY DE ROCANCOURT	PM	M	7613/1597	A	THILLOUX P.
HIGHLAND DE LA TOUR DE COUMAIL	PM	M	8349/1575	A	BOUCHEZ J.
HOBO DE LA RANCHE DU CHENE	PM	M	8298/1555	A	SAINT JEAN R.
HOCKLAND	PM	M	8323/1521	A	MARSAIS K.
HORACE DE WACOURT	PM	M	8252/1579	A	MODENA S.
HULCO DE LA PAREIDOISE	PM	M	8529	D	MALINGRE J.
IBIS DES GRIS DES MONTRACHET	PM	M	8984/1600	C	IUNG D.
IBO VOM VOSSBERG	PM	M	8582/1462	A	AUGER P.
IGOR DU COMTE DES LIONS	PM	M	8678/1612	A	AEBERHARD R.
INOX DU VAL DE LA VESGRE	PM	M	8687/1617	B	BEDNARZ D.
IPSO 237 LES SACRES NUMEROS	PM	M	8865/1607	A	BEAUSAC D.
IRCO VOM HEXENKUPPEN	PM	M	8910/1601	A	RACAULT C.
IRON DE LA PAREIDOISE	PM	M	8630	A	BARBERY O.
IRU DE DONEZTEBE	PM	M	8690	A	URRUTIA P.
IVOIRE DU DOMAINE DU GRAND MARAIS	PM	M	8897/1614	A	HOUSSET C.
IZAK DE LATIREMONT	PM	M	8566/1576	A	SIDHOUM J.
POKER VOM WOLFSBAU	PM	M	9400/1578	A	COLLET N.
ZACK VON DER APPELBECKE	PM	M	13-0602	A	PIERRET J.
EMMA DE WACOURT	PM	F	6133/1494	B	BROCARDI M.
FIDJI DU CLOS DE NIEDER	PM	F	6694/1747	A	SCHWEINBERG M.
GATI DU VAL COISIN	PM	F	7239	A	COLLET N.
GAYA DU PASSAGE DE LA NAUX	PM	F	7501/1925	A	ANCEL M.
GHOST DU VAL COISIN	PM	F	7240/2046	A	COLLET N.
GRISKA VOM HUNDEGELAUT	PM	F	7780/1880	C	LECOMTE D.
HAPPY DU CLOS D'AMBLENY	PM	F	8270/2088	B	HOUILLON E.
HAVANE DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE	PM	F	8428	A	DE VIAL P.
HAVANE DU DOMAINE DU GRAND MARAIS	PM	F	7937/1964	A	LAMBERT P.
HAWAI VOM HUNDEGELAUT	PM	F	8469	A	PIDOUX A.

LECTURE DES DYSPLASIES DU 1ER SEMESTRE 2014

NOM	RACE	SEXE	N° LOF	RESULTAT	PROPRIETAIRE
HEPSY DES PLAINES PANIELLOISES	PM	F	8090/2016	B	PARACHINI O.
HERA DE LA LEIMENGRUB	PM	F	8156/1972	B	DEBES J.
HERMINE DES GRANDES VOIVRES	PM	F	8375/2000	B	GRASSI M.
HERRAT DE LA NOIRE HAIE	PM	F	8173/2042	A	DAUTUN J.
HEXIE DU DOMAINE DU GRAND MARAIS	PM	F	7938/1926	B	PELTIER S.
HIA	PM	F	8079/2034	A	BOUCHET J.
HONGRIE DU CLOS D'AMBLENY	PM	F	8271/2086	A	BOUDESOCQUE P.
HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL	PM	F	8350/1969	A	BOUTON L.
HUMSCI DE LA TOUR DE COUMAIL	PM	F	8352/2027	B	BOULANGER M.
IANA VOM HUNDEGELAUT	PM	F	8619/2047	A	LESSEUR E.
IHESS DE L'AIRE DU BROYON	PM	F	8708/2089	B	POTENSIER F.
ILUNA DU GOUFFRE DU BERGER	PM	F	8591/2111	A	ALFARO G.
IMAIL DE LA PETITE MOINERIE	PM	F	8889	A	BORG J.
IMBA DU COMTE DES LIONS	PM	F	8679/2068	A	STANTINA P.
INA DE LATIREMONT	PM	F	8568	A	FAYS A.
INA DU PARC PROTHON	PM	F	8600/2082	A	BIZET F.
INES DE LA FORET DE SEU	PM	F	8726	A	CHAMBARD G.
IONA DE LATIREMONT	PM	F	8569/2116	A	OTTOGALLI C.
IONA DU VAL DE LA VESGRE	PM	F	8688	B	HUAUME J.
IRIS	PM	F	8557	B	FROMONT
IRKA VOM HUNDEGELAUT	PM	F	8612/2106	A	AEBERHARD R.
IRWANE DU COMTE DES LIONS	PM	F	8680/2092	A	NACHURY H.
ISBA DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE	PM	F	8754/2049	B	AUGER A.
ISIE DU CLOS DES COOKIES	PM	F	8561/2064	A	ROOS LAVERGNE G.
ISIS 236 LES SACRES NUMEROS	PM	F	8864	B	MANTHAN C.
ISKA DE LA MORDOREE DES BOIS	PM	F	8856/2114	B	HERMET N.
IVOIRE DE L'AIRE DU BROYON	PM	F	8698/2087	C	POTENSIER K.
IXO DE LA CORVEE AUX LOUPS	PM	F	8842/2108	A	AEBERHARD R.
IZIE I DU DOMAINE DU GRAND MARAIS	PM	F	8902/2112	A	HOUSSET C.
LAIKA DU CLOS DES RENARDS	PM	F	8682/1919	A	DEBAI BRUNIER C.

COTATIONS DEMANDEES 1ÈR SEMESTRE 2014

Nom du chien	Affixe	RACE	Cotation	LOF ou N° étranger	Propriétaire
CASPER	DU TER I´ET TILLEUL	PM M	6/6	5100/981	M COLLET NICOLAS
GEICO	DE ROCANCOURT	PM M	4/6	7614/1446	M DELAFONT CHRISTIAN
GIN	DES ETOILES DE WOODCOCK	PM M	4/6	8441/1477	M ROGER PASCAL
GINKGO	DE WACOURT	PM M	4/6	7664/2011	MME de FRANCE AGNES
POKER	VOM WOLFSBAU	PM M	4/6	9400/1578	M COLLET NICOLAS
CHIPEN Y GUAPO	DE DONEZTEBE	PM M	2/6	5212/988	MME BOULANGER MAGALI
TESS	DE WACOURT	PM F	6/6	3371/811	MME DE FRANCE AGNES
BIANCA	VOM GIMBSHEIMER ALTRHEIN	PM F	4/6	9048/1988	M KLEIN GERMAIN
GHOST	DU VAL COISIN	PM F	4/6	7240/2046	M COLLET NICOLAS
HOPPLA	DE WACOURT	PM F	4/6	8253	MME de FRANCE AGNES
INES	DU CLOS DES RENARDS	PM F	4/6	LOSH1069802	M RIGA JANIS
FIONA	(SANS AFFIXE)	PM F	3/6	6675/1655	M BOTTON HUBERT
HANNY	VOM HEILIGENWALD	PM F	3/6	6142/1379	M COLLET NICOLAS
CHOUKY		PM F	2/6	5392/1349	M NOGUIER JEAN CLAUDE
ELIA	DE LA MOTTE BROUILLARD	PM F	2/6	6097/1518	M LARCENET JACKIE
EXTRA	DU DOMAINE DE LA CASSINE	PM F	2/6	6339/1661	M PERSON DIDIER
FLAMME 1	DE LA PLAINE DU SOLOGNOT	PM F	2/6	6736/1656	M BOTTON HUBERT
GARANCE	DU BOIS DES GRANDES FOLIES	PM F	2/6	751971819	M PERREAU THIERRY
GYPSY	DES GRANDES VOIVRES	PM F	2/6	7309/1818	M CORREGE ALAIN
HELSIE	VOM HUNDEGELAUT	PM F	2/6	7879/1876	M ROCHETIN ROBERT
HERMINE	DES GRANDES VOIVRES	PM F	2/6	8375	M GRASSI MARC
HUMSCI	DE LA TOUR DE COUMAIL	PM F	2/6	8352/2027	MME BOULANGER MAGALI
HUTECE	DE LA VALLEE DE LA PY	PM F	2/6	8069/1914	M FEUTRY MICHEL
LAIKA	DU CLOS DES RENARDS	PM F	2/6	8682/1919	M DEBAI CLEMENT
GRIOTTE	DU DOMAINE DE L´ANCIEN HETRE	DL F	2/6	606/129	M BOUILLOT FRANK

RAPPEL COTISATION :

Pour tout réglement de cotisation par virement bancaire, il faut aussi retourner son formulaire d'inscription ou de renouvellement au trésorier pour avoir vos coordonnées.

Rappel : l'article 7 de nos statuts précise qu'à la date du 1er octobre les cotisations recueillies seront comptées pour l'année suivante.

A partir de cette date les cotisations recueillies lors d'adhésions nouvelles seront comptées pour l'année suivante.
Pour les anciens adhérents n'étant pas à jour de cotisation avant fin septembre, ils seront considérés comme démissionnaire.

GRILLE DE SELECTION DU PETIT et GRAND EPAGNEUL DE MUNSTER et du LANGHAAR

TB = Très Bon NE = Exposition Nationale d'élevage
EXC = Excellent TAN = Test d'aptitudes naturelles
CQN = Certificat de Qualités Naturelles

Adoptée par la commission d'élevage de la SCC le : 25/06/2014 Approuvée par le comité de la SCC le : 8/07/2014

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + 1 TAN ou équivalence : soit CQN en Field Trials avec rapport en eau profonde soit BICP 3° catégorie	Sujet CONFIRME + 1 EXC dans une exposition + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + soit + 1 TB en Field Trials + 1 Rapport en eau profonde soit BICP 2° Catégorie	Sujet CONFIRME + 2 EXC dans une exposition dont 1 en NE sous 2 juges différents + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Pedigree complet + soit 1 EXC en Field Trials ou 1 TB en Field Trials sur gibier naturel, gibier sauvage ou printemps + 1 Rapport en eau profonde soit + BICP 1° Catégorie Identification génétique	Sujet CONFIRME + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Pedigree complet ayant produit en 1ère génération : **Mâle** : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum **Femelle** : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1ère génération : **Mâle** : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum **Femelle** 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

Approuvé par le comité du CFEML le 25 mars 2014

Santé

Le coup de chaleur chez le chien

L'été arrive avec ses coups de chaud. A l'ouverture en septembre, de belles journées chaudes et ensoleillées font partie de notre quotidien. Nos chiens, dans nos véhicules, encourent de grands risques si l'on ne prend pas quelques précautions élémentaires, et, plus par inattention que par négligence, on déplore chaque année quelques accidents dus au coup de chaleur.

Comme chacun le sait, le chien n'a pas la possibilité comme l'homme de se refroidir par sudation puisqu'il ne possède des glandes sudoripares qu'entre les doigts. Le peu de sueur qui filtre par ces organes-là, n'est donc d'aucune utilité pour abaisser la température corporelle (La sueur est un liquide biologique secrété par les glandes sudoripares lors du phénomène de transpiration, qui joue un rôle important pour le contrôle de la température du corps : évacuation de 580 Kcal par litre de sueur évaporée). Seul reste le halètement, qui va permettre au chien d'éliminer de la vapeur d'eau et de réguler sa température interne. Il est évident que ce mécanisme régulateur d'eau est d'autant moins efficace que la température extérieure et le taux d'hygrométrie ambiant sont élevés. Voilà pourquoi, les temps chauds et de surcroît humides, sont particulièrement difficiles à supporter par nos compagnons à quatre pattes.

Les circonstances du coup de chaleur chez le chien :

Pour que survienne un coup de chaleur, il faut que les circonstances soient telles que les mécanismes régulateurs de la température du corps soient saturés.

Trois types de situations peuvent conduire à cet état :

1/ La production d'un exercice important (grosse menée) peut le faire basculer «en surchauffe».

2/ L'attente d'un chien dans un véhicule, pas ou peu aéré, par temps doux, avec ou sans soleil est une situation à risque très élevée. La température dans cet espace clos peut y atteindre des degrés effrayants par effet de serre. Vous laissez votre chien dans « un caisson de cuisson ». Ne croyez pas non plus que le faible courant d'air produit par deux fenêtres entrouvertes soit suffisant pour réduire la température de l'habitacle. Sachez que votre chien peut parfaitement mourir d'un coup de chaleur dans votre coffre alors que vous roulez toutes vitres ouvertes. Certains esprits ingénieux ont mis au point un système de fermeture des portes arrières de leur véhicule, avec un entrebâillement.

3/ Le fait même de laisser un chien attaché en extérieur en plein soleil les jours de forte chaleur peut déclencher le syndrome.

Les symptômes, reconnaître le coup de chaleur :

Les symptômes du coup de chaleur sont directement liés à l'augmentation de la température du corps et au problème de circulation sanguine qui en découle.

L'alerte peut venir :

- d'un halètement très marqué (contrairement à l'halètement habituel). Chaque fois que le chien semble haleter de façon inconfortable, chaque fois qu'il donne l'impression de ne pas parvenir à reprendre son souffle, il faut penser qu'il est peut être au bord du coup de chaleur, surtout si les circonstance sont propices. Liée à ce halètement, on constatera une forte salivation ou une gueule qui mousse. Ceci va augmenter la déshydratation et la perte d'eau. Les muqueuses deviennent violacées car il n'y a plus assez d'oxygène dans le sang (cyanose).
- des convulsions peuvent apparaître : dans ce cas l'animal tombe au sol et ses membres sont animés de mouvements plus ou moins violents. En plus de l'hyper salivation, il peut y avoir émission d'urine. Ces symptômes peuvent faire penser à une crise d'épilepsie.
- Enfin la démarche du chien devient titubante. Des convulsions peuvent se manifester.

Comment réagir, les gestes qui sauvent :

La première des choses à faire lorsqu'un chien est victime d'un coup de chaleur est de le refroidir pour abaisser sa

température corporelle. On commence avec de l'eau fraîche, puis de plus en plus froide en prenant régulièrement la température. Ce refroidissement peut se faire dans une baignoire avec la douchette en fermant la bonde pour que

les pattes trempent. Il faut essayer de ne pas le refroidir trop brutalement.
Présentez de l'eau fraîche à votre chien et laissez-le se servir. Ne le forcez pas à boire.
A ce moment-là, le chien enveloppé dans un drap de bain préalablement mouillé à l'eau fraîche, doit être conduit en urgence chez le vétérinaire le plus proche.

Traitement du coup de chaleur :

Lors d'un coup de chaleur installé, le simple fait de refroidir l'animal de façon externe ne suffit pas. Le chien est maintenant dans les mains de votre vétérinaire, allié indispensable pour sauver votre animal.

Il pourra continuer le refroidissement si vous l'avez enclenché. Des perfusions peuvent s'avérer nécessaires pour réhydrater l'animal mais aussi accroître le refroidissement interne.
Le vétérinaire utilisera aussi des corticoïdes pour protéger le cerveau…et tout autre geste, lui seul habilité à entreprendre.
Il vous recommandera probablement un suivi, une fois l'animal remis sur pied, pour éviter les séquelles et vérifier la totale rémission des symptômes.

Conseils pratiques, comment l'éviter ?

- Par temps chaud et humide, vous devez éviter de laisser votre chien dans un espace clos, peu aéré, comme la malle d'un véhicule. Il faut être attentif à cela même si la température ne dépasse pas 20 à 25°C, même si le temps est couvert. A l'effet de serre, s'ajoute l'augmentation de température due à la seule présence du chien (de l'ordre de 4°C).
- Même si vous laissez votre véhicule à l'ombre, pensez que le soleil tourne et donc que l'ombre se déplace.
- Ne soumettez votre chien à un effort important par temps chaud qu'avec prudence.
- Ayez à l'idée que sa passion de la chasse le conduit souvent à aller au bout de ses limites et parfois même à les dépasser. C'est surtout vrai à l'ouverture, alors que nos chiens ne sont pas suffisamment entraînés.
- Pensez à lui laisser de l'eau bien fraîche et renouvelée, à le mouiller abondamment ou à le baigner carrément avant et après l'effort et éventuellement à lui tremper les pattes dans de l'eau fraîche pour hydrater et refroidir ses coussinets.

Bon été à tous.

Daniel Roques

Droit

Les troubles du voisinage

Ils sont nombreux et peuvent être olfactifs, sonores (aboiements) ou visuels (gêne occasionnée par une installation). Ils résultent d'un comportement inapproprié ou de négligences ayant pour conséquence de nuire à autrui vivant à proximité immédiate. Les troubles du voisinage donnent lieu chaque année à la saisine de nombreuses juridictions (le plus souvent juge de proximité ou tribunal d'instance selon le montant des dommages et intérêts sollicités) mais parfois aussi pénales pour trancher les litiges qui surviennent entre voisins les plus proches.

En matière de chenil et sur le plan civil, les propriétaires mis en cause perdent la plupart du temps devant les tribunaux chaque fois que les dispositions réglementaires régissant le chenil ne sont pas respectées ou, quelle que soit leur taille, dès qu'une gêne anormale et répétée survient. Toutefois, il n'y a pas qu'en présence d'un chenil que le problème du trouble anormal de voisinage peut exister, ainsi, les aboiements d'un seul chien peuvent donner lieu à poursuites.

Le maire est garant de la tranquillité publique. Il est donc un acteur-clef dans ce type de dossier, par les pouvoirs de police judiciaire, administrative générale et spéciale que lui confèrent le Code de procédure pénale, le Code général des collectivités territoriales et le Code de la santé publique.

Les troubles sonores

Ils sont définis aux articles R. 1334-30 et R1334-31 du Code de la Santé Publique comme: « tous les bruits à l'exclusion de ceux qui relèvent d'une réglementation spécifique ».
« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».
Un seul des trois critères suffit pour constituer l'infraction. Le constat se fait sans l'obligation de mesure acoustique. Il est donc assez aisé de mettre un voisin générateur de bruits en difficulté.
Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, il s'agit de tapage nocturne. Les bruits de voisinage peuvent être sanctionnés civilement dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage. Le trouble provoqué se définit, selon la jurisprudence en vigueur, par la durée, la répétition, l'intensité du bruit ainsi que le lieu de survenance.

Le tapage nocturne :

L'article 623-2 du code pénal dispose que les bruits nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe (450 €). L'article R. 1337-7 du code de la santé publique punit de la même amende « les auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui et celles relatives aux bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ».
La contravention de tapage nocturne est caractérisée dès lors que le prévenu a eu conscience du trouble causé au voisinage par l'installation dont il était responsable et n'a pris aucune mesure pour y remédier, et cela même si les bruits résultent de l'exercice d'une profession.
Depuis le décret n°2012-343, du 9 mars 2012, le mécanisme de l'amende forfaitaire a principalement cours. En cas de paiement dans les 45 jours qui suivent l'envoi ou la remise de

la carte-lettre de l'amende forfaitaire, le montant de l'amende est de 68 €. A défaut, c'est l'amende forfaitaire majorée qui s'applique d'un montant de 180 €.
Au pénal, l'enquête diligentée et les constatations opérées sur place par les personnes habilitées permettent de sanctionner le contrevenant. En cas de troubles importants, répétés, des aménagements du chenil voire son déplacement peuvent être prononcés à l'encontre du mis en cause.
Les infractions peuvent être recherchées et constatées par tous les agents cités à l'article L. 571-18 du Code de l'environnement et notamment les officiers et agents de police judiciaire, les inspecteurs de salubrité et les agents des collectivités territoriales, à la condition qu'ils soient agréés par le procureur de la République et assermentés. Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et donc les bruits de voisinage, incombe principalement au maire en tant qu'Officier de Police Judiciaire. Il peut constater des faits par procès-verbal et transmettre celui-ci au Procureur de la République pour qu'une décision de justice soit prise. Il peut aussi désigner un agent municipal pour constater les infractions aux dispositions du Code de la santé publique. Son inaction peut engager la responsabilité de la commune.

Les bruits provenant d'une installation classée ...

... pour la protection de l'environnement ne sauraient être qualifiés de bruit de voisinage, ils font l'objet d'une règlementation spécifique. C'est, entre autres, le cas des chenils de plus de 9 chiens sevrés lorsqu'ils ont été déclarés et sont règlementairement conformes.
Les Directions Départementales de Protection des Populations font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative. La réglementation fixe, pour les installations classées, des niveaux sonores limites admissibles par le voisinage et un niveau maximal d'émergence du bruit des installations par rapport au bruit ambiant. Pour ce type d'installation, le constat par mesure acoustique est obligatoire. Le propriétaire d'un chenil répondant aux critères des installations classées et qui ne respecterait pas ces prescriptions, devrait à terme déplacer son chenil.

Les troubles olfactifs

Ils sont souvent générés par un chenil qui n'est pas nettoyé chaque jour ou dont les excréments ne sont pas immédiatement évacués mais laissés à proximité des habitations adjacentes. Il se peut aussi que l'installation soit vétuste et laisse filtrer des eaux usées sur le terrain voisin.
La preuve du caractère anormal des odeurs peut être apportée par tout moyen : témoignages, pétitions, constat d'huissier, demandes écrites de faire cesser les nuisances, intervention des services d'hygiène de la mairie, expertise contradictoire ordonnée par le tribunal, transport sur les lieux du magistrat.
Ils peuvent conduire aux mêmes condamnations civiles que les nuisances sonores. Des sanctions administratives et pénales sont aussi possibles.
Le code de l'environnement, tel qu'il résulte aujourd'hui de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 31 décembre 1996, reconnaît comme pollution à part entière "toute substance susceptible de provoquer des nuisances olfactives excessives".
Pour les installations non classées au titre de la protection de l'environnement, les nuisances olfactives relèvent des problèmes de voisinage. Le règlement sanitaire départemental s'applique. Il est de la compétence des maires. Il est constitué d'un ensemble de règles et décrets visant essentiellement à réduire les causes d'insalubrité. Les odeurs sont prises en compte au travers de mesures qui concernent soit la salubrité des habitations et de tous les milieux de vie de l'homme, soit la pollution d'origine domestique. Sur plainte de voisinage, le maire fait constater ces nuisances en mandatant un inspecteur de la salubrité afin qu'il vérifie la réalité et l'importance du trouble. En cas d'inaction du responsable de la nuisance après rappel à l'ordre, un procès-verbal pourra lui être dressé et transmis au tribunal de police. Le contrevenant peut être condamné par le juge de proximité à une amende correspondant à une contravention de 3e classe. Il peut en outre être condamné à verser des dommages et intérêts au plaignant pour le préjudice subi, si celui-ci le demande au tribunal de police. Il peut également être fait appel aux services de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales agissant au nom du préfet à défaut de service compétent au niveau communal.
Les pouvoirs de police administrative du maire et du préfet permettent aux pouvoirs publics d'intervenir rapidement.

Les odeurs provenant d'une installation classée ...

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement codifiée dans le livre V, titre 1 du Code de l'environnement (article L511-1 L517-2 et suivants) prévoit un classement de tout type d'installation selon le degré de nuisances, de dangers ou d'inconvénients qu'elles présentent « soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ».
Les sanctions administratives et pénales encourues par l'exploitant ne respectant pas des prescriptions imposées sont les suivantes :

- sanctions administratives : mise en demeure ; exécution d'office aux frais de l'exploitant ; consignation d'une somme entre les mains d'un comptable public ; suspension du fonctionnement de l'installation.
- sanctions pénales : amende voire emprisonnement (cas graves de pollution avérée par exemple).

La matérialité du trouble du voisinage

La matérialité du trouble du voisinage doit être établie devant le juge du fond en rapportant la preuve de son anormalité. Dans les dossiers défendus par la Protection Juridique FACCC, la mise en cause du propriétaire de chiens courants a pu prendre différentes formes :
- plusieurs voisins, dont les numéros de voie sont proches du domicile du mis en cause, ont demandé par pétition de faire cesser les aboiements ininterrompus du chien ;
- le fait est attesté par un courrier du maire de la commune alertant le propriétaire ;
- l'intensité du bruit est démontrée par l'enregistrement fait par huissier et certifié ;
- un voisin a attesté avoir entendu, à plusieurs reprises, les aboiements malgré le haut mur de sa propriété et sa présence à l'intérieur de sa maison, dont les fenêtres possèdent un double vitrage ;
- la répétition du bruit est avérée et découle notamment de plaintes répétées, déposées auprès des services de gendarmerie ;
- les nuisances procurées par les aboiements de chiens sont avérées et ce malgré les dispositions prises par ses propriétaires, à savoir l'achat de colliers anti-aboiements.

Les arguments développés par les mis en cause ...

- les chiens aboient de façon normale et intermittente (encore faut il le démontrer) ;
- de nombreuses attestations produites par les demandeurs sont le fait de personnes ne demeurant pas à proximité de leurs propriétés et il convient de les écarter car ne décrivant pas la réalité de la situation à longueur de temps, mais ne portant que sur des moments, différents de la journée, très limités dans le temps ;
- des colliers anti aboiement équipent les chiens ;
- un système de pulvérisation d'eau a été installé.

Les décisions les plus fréquentes

Le Tribunal saisi appréciera souverainement les éléments portés à sa connaissance par les parties. Statuant en référé, il pourra nommer un expert ou ordonner, à titre provisoire et sous astreinte, la prise de mesures susceptibles de faire cesser immédiatement le trouble puis, statuant au fond, le déplacement du chenil sous astreinte de tant d'euros par jour de retard et l'allocation de dommages-intérêts à la partie adverse. Le juge pourra aussi ordonner l'insonorisation du logement de l'auteur du bruit ou prononcer la résiliation du bail si le propriétaire du chien est locataire.
Les demandes de dommages-intérêts sont appréciées après examen du lien de causalité existant entre le préjudice allégué et les nuisances subies. Elles sont fondées sur l'article 1382 4 du code civil.
Les cours et tribunaux reconnaissent un préjudice pour le trouble de la quiétude, d'autant plus grand que les circonstances les y autorisent. Par exemple, une opération chirurgicale devant s'accompagner d'une période de repos dont a besoin une personne pour sa santé fondera l'attribution de dommages-intérêts plus conséquents en cas de trouble du repos par des aboiements répétés.
L'exemple d'une décision prononcée en Cour de Cassation ...
Dans un arrêt de la 2ème chambre civile, en date du jeudi 27 mars 2014 (n° de pourvoi : 13-14907), la Cour de cassation a confirmé la décision de la Juridiction de proximité de Beauvais du 17 janvier 2013 ayant décidé que les aboiements du chien sont à l'origine d'un trouble excédant les inconvénients normaux de voisinage et ayant enjoint de prendre toute mesure à l'effet de faire cesser le trouble et apprécié le montant du préjudice subi qui en est résulté. Le propriétaire du chien faisait valoir que :
- le juge ne peut condamner une partie, sur le fondement des troubles anormaux de voisinage, que s'il constate au préalable que les faits invoqués excèdent les inconvénients qui doivent être supportés par les voisins eu égard aux caractéristiques du milieu où ils vivent.
- qu'à supposer qu'une injonction puisse être adressée à un propriétaire d'un chien, à l'effet de faire cesser tout aboiement, ce ne peut être qu'après constatations par le juge de ce que, en soi, l'aboiement du chien révèle un excès, compte tenu des caractéristiques du milieu.
La Cour de cassation a rejeté le pourvoi relevant que la juridiction de proximité a apprécié souverainement la valeur et la portée des éléments de preuve produits devant elle en décidant que :
- les demandeurs sont recevables dans leur demande de tranquillité en leur lieu d'habitation ;
- en conséquence, les propriétaires du chien devront mettre en œuvre toute disposition nécessaire pour réduire significativement les aboiements du chien ;
- une astreinte journalière de 50 € est prononcée à leur encontre jusqu'à ce que le trouble cesse, ceci à compter du jour de la signification de la décision.

Les conseils FACCC :

En général, les tribunaux civils statuent en faveur des demandeurs considérant que le trouble de voisinage est avéré. Bien entendu, la sanction pour le propriétaire du chien ou du chenil dépendra du respect ou non des règles légales et règlementaires ainsi que des dispositions qu'il aura prises pour atténuer ce trouble. Le propriétaire d'un chenil doit donc s'assurer de la conformité de son installation avec les normes en vigueur dans le département et la commune. Il doit se tenir informé des arrêtés préfectoraux et municipaux existants et réglementant le bruit ou l'activité en cause. A minima, il doit prévenir toute nuisance visuelle, sonore ou olfactive.
Dès la première remarque d'un voisin, il doit prendre les mesures de nature à faire cesser le trouble, puis aviser par écrit ce dernier des moyens qu'il entend mettre en œuvre. Il convient à cet égard de conserver les factures et traces des améliorations opérées ou médiations effectuées. Il peut aussi solliciter l'intervention d'une tierce personne pour tenter de régler le conflit. Ainsi, il est possible de recourir gratuitement à un conciliateur de justice. Si toutefois, la situation s'envenime, il convient alors de prendre l'attache du service juridique de la FACCC, dans les meilleurs délais et dès crispation des relations de voisinage, en exposant clairement la situation et en produisant l'ensemble des pièces du dossier.

Expérience FACCC : Avec un chenil déclaré, votre dispositif de défense peut s'appuyer sur l'antériorité du chenil, le respect de la règlementation existant en la matière, vous serez mieux armé pour résister aux revendications de vos voisins.

Le service juridique FACCC

Retrouvez tous nos conseils et nos fiches pratiques sur:

www.faccc.fr / Espace juridique

LICENCES

En 2014, la SCC a étendu à l'ensemble des disciplines d'Utilisation, l'obligation pour tout présentateur de posséder une Licence. Pour nos chiens d'arrêt, la licence n'est pas exigée :

- Dans les TAN, REEP et épreuves non inscrites aux calendriers CUNCA.
- Dans les rencontres Internationales (Coupes ou championnat de déroulant en France).
- Dans les « Rencontres St Hubert ».
- Dans les épreuves organisées en France par des organisateurs étrangers autorisés.

L'autorisation de participer aux épreuves gérées par la SCC et la CUNCA ne sera délivrée qu'aux personnes titulaires d'une Licence.

- Sont concernées les propriétaires des chiens présentés et leurs conducteurs. Sa possession confère au titulaire le droit de conduire ses propres chiens comme ceux des autres.
- Cette licence est délivrée annuellement, elle est obligatoire et exigée dès le 1er janvier de chaque année. Pour 2014/2015, son montant, unique, est fixé à 10€.
- **Elle prendra effet au 1er janvier 2015 et les licences prises en 2014 seront valables pour 2015.**
- A chaque Licence est attachée une assurance Responsabilité Civile (Groupe Allianz).
- Outil disciplinaire, elle pourra être retirée pour une durée variable à tout contrevenant aux règles établies régissant les épreuves. Un ajout sera fait au « Règlement des Epreuves de travail ».

Modalités de délivrance des Licences.

La prise de la Licence se fait individuellement, par demande faite à la SCC qui la traitera.

Cette demande peut se faire :

- Par internet : directement à partir du site SCC, rubrique « Licences ».
- Par courrier : en imprimant le formulaire et en l'adressant à la SCC accompagné du règlement de 10€.

Contrôle des Licences :

Le conducteur d'un chien devra être en possession de sa licence et en mesure de la présenter au juge.

Pour les concurrents étrangers les mêmes règles s'appliquent mais en plus ils devront faire référencer gratuitement leur chien (une seule fois) auprès des services de la SCC.

Pour cela ils doivent envoyer une copie du pedigree et de la carte d'identification de leur chien. Documents scannés à :

gestion.manifestation@centrale-canine.fr

Documents photocopiés : SCC – Service « Résultats Utilité - 155 Avenue Jean Jaurès – 93535 AUBERVILLIERS Cedex.

RESULTATS DES FIELDS DE PRINTEMPS

15/03/2014 MAIRY SUR MARNE juge : M. SANCHEZ

2ème Très Bon : GHOST DU VAL COISIN, PMF à M. COLLET N.
(CASPER DU TER I'ET TILLEUL x HANNY VOM HEILIGENWALD)

27/03/2014 FONTAINE FOURCHES juge : M. LEICKMANN

1er EXC CACT : GOYA DE JONCAIT, LF à M. NIGON M. (cond : M. CHARRON)
(IRON VAN DER KREPPELSE HEIDE x CHIPS DE JONCAIT)

31/03/2014 COOLUS juge : M. KESPERN

1er EXC CACT : GOYA DE JONCAIT, LF à M. NIGON M. (cond : CHARRON)

juge : M. RAFFY

1er EXC CACT : CASPER DU TER I'ET TILLEUL, PMM à M. COLLET N.
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x URPHEE DU PASSAGE DE LA NAUX)

1er EXC CACT : FUTEE VOM HEXENKUPPEN, PMF à M. HOUSSET C.
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x VANILLE DE LA COLLINE AUX SORCIERES)

03/04/2014 PONTFAVERGER juge : M. ZAZEMPA

1er EXC CACT : GOYA DE JONCAIT, LF à M. NIGON M. (cond : CHARRON)

3ème Très Bon : CASPER DU TER I'ET TILLEUL, PMM à M. COLLET N.

07/04/2014 BONNIERES juge : M. LHOMME

1er EXC : FUTEE VOM HEXENKUPPEN, PMF à M. HOUSSET C.

07/04/2014 FAUMONT juge : M. BRENUCHON

1er EXC CACT : CASPER DU TER I'ET TILLEUL, PMM à M. COLLET N.

ERRATUM bulletin du 1er semestre 2014 page 24
Field de Chouppes le 22/09
concours 2 : 1er Exc CACT GEICO DE ROCANCOURT (il manquait le CACT)

FIELDS GIBIER SAUVAGE

01/03/2014 LE HOMMET D´ARTENAY juge : M. MAILLET
1er Très Bon : BIANCA VOM GIMBSHEIMER ALTRHEIN, PMF à M. KLEIN G.
(cond : M. COLLET) (WINTER VOM FUCHSECK x FREYA VON WALLBACH)

02/03/2014 LE HOMMET D´ARTENAY juge : M. LEICKMANN
1er EXC : CASPER DU TER I'ET TILLEUL, PMM à M. COLLET N.

27/03/2014 LIMON juge : M. BONACINA
2ème EXC : CASPER DU TER I'ET TILLEUL, PMM à M. COLLET N.
3ème Très Bon : POKER VOM WOLFSBAU, PMM à M. COLLET N.
(CAESAR AUS DER WOLFSKAMMER x KOMTESSA VOM WOLFSBAU)

CASPER DU TER I'ET TILLEUL,

EPREUVE DE RECHERCHE AU SANG sur piste artificielle le 22/03/2014 à FORET DE CHAUD (Jura)

3ème prix 64 points : DIXIE VOM SCHNEE BERGLAND - GM à M. EVEQUE MOURROUX Alain

EPREUVES DE TRAVAIL A L'ETRANGER : VJP du 13 avril 2014 en Allemagne

64 points : IDEFIX VOM EULENSPIEGEL - DL à Mme AEBERHARD Angélique
61 points : LOUSTIC VON HEEK - DL à Mme AEBERHARD Angélique
61 points : HUMMEL VOM HUDEGELAUT - DL à M. AEBERHARD Roger
60 points : HILKA VOM HUNDEGELAUT - DL à M. AEBERHARD Roger

66 points : HELICE VOM HUNDEGELAUT - PM à M. SAINTEBARBE Emmanuel
60 points : HILFI DES GRANDES VOIVRES - PM à M. LEMARIE Sébastien

RESULTATS AUX TESTS D'APTITUDES NATURELLES

29/06/2014 MAS THIBERT

Examinateur : JOURNAL Hervé (Assesseur : CATANIA J.)

TAN 16/16 : HOLLY DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE, PMF à Mme MOREAUX
(BYK VON DER BARENBURG x CATHIE DE LA MAISON DE PONT PIERRE)
TAN 16/16 : INAYA DES LONNES SAINT HUBERT, PMF à M. BAGARRE J.
(FALCO DU CLOS DES COOKIES x FIDJI DES LONNES SAINT HUBERT)
TAN 16/16 : ISIS DES LONNES SAINT HUBERT, PMF à M. LONIER J.
(FALCO DU CLOS DES COOKIES x FIDJI DES LONNES SAINT HUBERT)
TAN 15/16 : INES DES LONNES SAINT HUBERT, PMF à M. VIGNAUX B.
(FALCO DU CLOS DES COOKIES x FIDJI DES LONNES SAINT HUBERT)
TAN 14/16 : IXOR DES LONNES SAINT HUBERT, PMM à M. ROJAS J.
(FALCO DU CLOS DES COOKIES x FIDJI DES LONNES SAINT HUBERT)

TAN 14/16 : HYSIS DES LONNES SAINT HUBERT, PMF à Mme GIRAUD N.
(DAMON DE LA FERME SAINT PIERRE x CHOUKY)
TAN 14/16 : GERRY DE L'ASTORIA DES CHATAIGNIERS, PMM à M. PEIRE P.
(STAN DE L'ASTORIA DES CHATAIGNIERS x GIGI-BERY VON DER HALTINGER STIEGE)
TAN 13/16 : HELFY DES LONNES SAINT HUBERT, PMF à M. BRUNA C.
cond : NOGUIER JC (DAMON DE LA FERME SAINT PIERRE x CHOUKY)
TAN 13/16 : HELSIE VOM HUNDEGELAUT, PMF à M. ROCHETIN R.
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x DIVA VOM HUNDEGELAUT)
TAN 13/16 : HOSKAR VOM HUNDEGELAUT, PMM à M. PALADIN P.
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x EFFA VOM HUNDEGELAUT)
TAN 13/16 : GRIMM DU VAL COISIN, PMM à M. SALENO T.
(CASPER DU TER I'ET TILLEUL x HANNY VOM HEILIGENWALD)

06/07/2014 MOROGUES

Examinateurs : Magali Boulanger, Bernard Brenuchon et Germain Klein

TAN 16/16 : HERA DE LATIREMONT à M. CHANSAC
(VICO DU CLOS DES COOKIES x FIFA DE LA NOIRE HAIE)
TAN 16/16 : IANA VOM HUNDEGELAUT à M. Eric LESSEUR
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x ESTA)
TAN 16/16 : IRIS DU GRAND RAULOIX à M. ELIE BARRAUD
(ESCO VOM SCHMUTTERTAL x EZZA DU TER I'ET TILLEUL),

TAN 16/16 : ISPO 237 Les SACRES NUMEROS à M. David BEAUSAC
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX),
TAN 16/16 : ITO DE LA PLAINE DU SOLOGNOT à M. Michel SIMON
(DOUG DU CLOS DES COOKIES x BAIHA DU PASSAGE DE LA NAUX)
TAN 15/16 : DAPHNE AUREUS (GM) à M. Roger AEBERHARD
(MORRIS MINOR AUS DER STOCKMANNSMUHLE x LUNA VON DER LANGEN WEIDE)
TAN 15/16 : GAZA dit GOLFY à M. GUYON
TAN 15/16 : HAVANE des SOURCES de JOUHE à M. MALLARD BLANC
(ADOC DES GRANDES VOIVRES x FLAMME DE LA VALLEE DE LA RETOURNE)
TAN 15/16 : HAVANE des TERRIERS de la SAULDRAIE à M. DE VIAL
(BYK VON DER BARENBURG x CATHIE DE LA MAISON DE PONT PIERRE)
TAN 15/16 : IDEN à M. ROUVIERE
(ARGO DE WACOURT x EDEN),
TAN 14/16 : ISI 236 Les SACRES NUMEROS à M. MATHAN
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX)
TAN 13/16 : ICE de la RANCHE du CHENE à M. CHARVIN
(FARO DE MONTAMPIEUX x DINA DU ROYAUME D'HERACLES)

TAN du 29 JUIN 2014 au DOMAINE de CÔTE NEUVE

13140 MAS THIBERT

Pour la seconde fois, nous nous sommes rendu au Domaine de Côte Neuve, où 16 Petits Epagneuls de Münster nous attendaient pour passer le TAN sous un temps mitigé.

Rapidement, nous partons sur le terrain avec comme examinateur TAN M. Hervé JOURNAL du CFEML : merci à lui.

Tout d'abord, la première partie à terre s'est bien passée avec des chiens différents soit par leurs allures soit par leur arrêt. Il n'a pas été observé de crainte au coup de feu.

Lors de la deuxième partie à l'eau, on a pu apprécier la qualité de rapporteur en eau profonde des chiens.

De retour au point de rendez-vous et après délibération du juge : 11 chiens sur 16 ont obtenu le TAN et trois ont été sélectionnés pour la finale :

- 1ère : HOLLY les Terriers de la SAULDRAIE Petit Epagneul de Münster femelle à Mme Natacha MOREAUX

-2nde : INAYA des LONNES SAINT HUBERT, petit Epagneul de Münster femelle à M. Jean-Luc BAGARRE

- 3ème ISIS des LONNES SAINT HUBERT petit Epagneul de Münster femelle à M. Jacques LONIER

Coupes et sacs d'aliment ont été distribués aux trois premiers et une coupe a été offerte au premier par le délégué PACA du CLUB de l'Epagneul français, M. CAMARATA Alain, toujours prêt à rendre service, que je remercie vivement.

Tous les participants ont eu un petit souvenir de notre club pour cette journée.

Les confirmations ont été faites par le juge M. JP ANDRE que je remercie pour sa gentillesse.

Un repas a été pris ensemble pour évacuer le stress et à permettre à chacun d'avoir l'occasion de raconter sa petite histoire, tout cela dans une ambiance conviviale.

De nouveaux adhérents sont venus rejoindre le club.

Un remerciement encore pour notre adhérent M. JC NOGUIER qui, par sa passion du Münster, nous a permis d'avoir ce joli TAN, plusieurs des chiens participants étant issus de ses portées.

Je félicite tous les participants pour s'être déplacés pour cette épreuve qui est très importante pour le futur parcours de leur chien.

Pour ceux qui n'ont pas réussi, il faudra recommencer : ces chiens ont tout ce qu'il faut pour réussir.

J'ai été très bien épaulé par nos amis du club M. et Mme GRASSI, M. JAUME et M FARRUGIA .

Le Délégué PACA et LANGUEDOC ROUSSILLON

CATANIA Joseph

L'arrêt ferme, une phase sensible du dressage

Si comme dans toutes les races de chiens d'arrêt, l'instinct de l'arrêt est bien présent dans la tête de notre jeune épagneul Allemand, les particularités de cette race font qu'il faut bien préparer cette étape du dressage.

L'Epagneul est réputé pour sa fougue et sa passion de la chasse, c'est un prédateur très viandard.
De plus, c'est un chien connu pour sa susceptibilité et son caractère entier mais sensible, qui ne supporte pas d'erreur dans son dressage. Avec lui, on ne triche pas et tout ressort cassé est quasi impossible à réparer. L'arrêt, très fragile, peut donc s'abîmer irrémédiablement si on aborde mal cette étape.
Naître chien d'arrêt signifie que cette fonction peut permettre au chien de se nourrir, comme pour tous les prédateurs utilisant cette méthode de chasse. Cette technique d'approche du gibier qui nécessite beaucoup de prudence dans sa première phase, se termine par un bon en avant qui permet de capturer la proie. C'est ce bon en avant (utilisé par ses ancêtres) qu'il faut faire oublier au chien, en le remplaçant par le tir du gibier. C'est pour cela qu'il faut obtenir l'arrêt ferme !

L'envol du gibier doit être pour le jeune chien, synonyme d'échec de capture et doit renforcer la prudence nécessaire à cette capture.

Au contraire, la capture d'une proie facile, sans avoir eu besoin de l'arrêter longuement, ou même pas du tout, va confirmer au chien qu'il est capable d'attraper et celui-ci va se mettre à bourrer au détriment de l'arrêt.

Quel gibier pour votre jeune chien ?
On peut réveiller l'instinct d'arrêt chez le jeune chiot à l'aide d'une canne à pêche et d'une aile de bécasse en bas âge, mais il ne faudra pas en abuser. Ce système, même s'il réveille la prédation se fait avec les yeux du chien. Une fois de temps en temps et pas longtemps.
A 6 mois, on peut commencer de temps à autres à montrer du gibier.

Si on dispose de territoire fourni en gibier sauvage, (ce qui est l'idéal), aucun problème. On laisse le chien découvrir, faire ses premières armes, il apprend ainsi seul la prudence nécessaire pour bloquer les oiseaux. Gardez-vous bien de crier sur le chien s'il a fait voler sans arrêter, ceci contribuerait à le déstabiliser et ainsi obtenir des rencontres hésitantes avec le gibier. Si tout se passe normalement, à force de mettre des oiseaux à l'envol, votre chien va se méfier et arrêter dès qu'il va rencontrer l'émanation.
Si vous êtes contraint d'utiliser du gibier d'élevage, attachez-vous à la qualité de ce gibier, le chien ne doit jamais attraper. Gardez-vous de faire voyager le gibier et le chien dans le même espace. Votre chien comprendrait rapidement la supercherie au détriment de l'arrêt. Evitez de faire travailler votre chien dans votre jardin qu'il connaît trop ses recoins et variez les terrains.
Ne travaillez pas sans garde-fou, si vous n'avez pas confiance dans le gibier (envol) : munissez-vous d'une longe pour ainsi éviter que le chien attrape, mais encore une fois sans grosse voix si cela se passe mal, et sans brutalité.
Quand vous allez constater un bel arrêt, ne vous précipitez pas au chien. Restez calme et approchez vous lentement de lui, un peu comme si vous le patronniez, ainsi il ne vous prendra pas pour un concurrent. Prenez une voix douce et rassurante et dites-lui qu'il est beau et qu'il travaille bien.
Si vous arrivez à atteindre tranquillement son niveau, à lui mettre la main sur le dos et à le caresser sans qu'il ne bouge, vous avez quasiment gagné la partie.
Evitez les coups de fusils sur les 1ers arrêts du chiot, ceci aussi peut le déstabiliser et contribuer à des arrêts hésitants (queue qui bouge, ou même retour en arrière à l'émanation).
Par contre, dès qu'il aura la maturité et qu'il sera routiné sur ses arrêts, récompensez-le en tirant le gibier. (Les premiers tirs peuvent être faits avec des cartouches subsoniques, qui font beaucoup moins de bruit).
Celui-ci va comprendre que vous et lui êtes auxiliaires pour la même cause. Lui cherche et trouve, et grâce à vous et au coup de fusil, capture.
Tous les gibiers ne sont pas faciles à arrêter, leur comportement face au chien n'est que ruse, fuite avec beaucoup de surveillance de leur part et beaucoup d'anticipation aussi.
Il vous faudra au début être tolérant pour votre jeune chien s'il est en échec d'arrêt sur du gibier difficile. Seule l'expérience fera de lui un grand chien d'arrêt vers l'âge de 3 ou 4 ans.

A cause de son coté viandard, je ne conseille pas de faire chasser un jeune épagneul en concurrence avec un autre même plus ancien.
Je ne pense pas que celui-ci ait quelque chose à gagner au niveau de l'arrêt, bien au contraire. Le fait de chasser seul le concentrera plus sur la recherche de son gibier et sur sa manière de l'appréhender.
A deux, les choses se gâtent souvent pour l'un comme pour l'autre.
En conclusion, l'épagneul est un chien avec lequel il faut prendre son temps, vouloir obtenir trop rapidement des résultats en ont condamné plus d'un à l'étiquette de mauvais chien de chasse.
Alors, patience et psychologie, et attention au dressage trop précoce qui peut endommager une passion naissante et pas affirmée.

André FUSILLIER

11/01 PARIS DOG SHOW

juge : M. Jacques GOUBIE

GRAND EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : HONGRIE DU CLOS DU WASENBERG à M. BANTEGNY J.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : POKER VOM WOLFSBAU à M. COLLET N.

19/01 BORDEAUX

juge : M. Yves GUILBERT

LANGHAAR FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : GUINEE DE JONCAIT à M. JANICOT P.

01/02 TROYES

juge : Mme Rita KADIKE SKADINA

LANGHAAR FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS : HEDEN VOM HUNDEGELAUT à M. SIMON A.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : HILKA VOM HUNDEGELAUT à M. DARGENT M.

Classe champion :

1er Exc. RCACIB : GILLA VON HEEK à M. DARGENT M.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. : POKER VOM WOLFSBAU à M. COLLET N.

2ème Exc. : GEFF DE LA VALLEE DE LA PY à M. MONGRENIER

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS RCACIB : HEPPSY DE LA NOUE DES FONTAINES à M. CHOISELAT J.

2ème Exc. : GENNIE DU CLOS DES COOKIES à Mme ROOS LAVERGNE G.

Classe travail :

1er Exc.CACS CACIB Meilleur de race: EZEL à M. GERARDIN

09/02 NIORT

juge : M. Jean-Pierre CASTANET

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire :

1er Exc. CACS Meilleur de race : HUMSCI DE LA TOUR DE COUMAIL à Mme BOULANGER M.

15/02 BOURG EN BRESSE

juge : M. Jean LASSANDRE

GRAND EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire :

1er Exc. CACS CACIB : DORA VOM SCHNEEBERGLAND à M. JOURNAL H.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe intermédiaire :

1er Exc. RCACS RCACIB : HOBO DE LA RANCHE DU CHENE à M. SAINT JEAN R.

Classe ouverte :

1er Exc. : FAROUK DU GRAND METIFEU à M. RACLE G.

2ème TB : GIBUS DU DOMAINE DE L'ISLE à M. LORIN A.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : POKER VOM WOLFSBAU à M. COLLET N.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB : FARINE DE LA MAISON DE PONT PIERRE à M. COLOMBO J.

2ème Exc. : EMMY à M. RENNA P.

3ème TB : HERRAT DE LA NOIRE HAIE à M. DAUTUN J.

Classe travail :

1er Exc. RCACS RCACIB : FUTEE VOM HEXENKUPPEN à M. HOUSSET C.

2ème Exc. : FIONA à M. BOTTON H.

3ème Exc. : GHOST DU VAL COISIN à M. COLLET N.

Classe jeune :

1er Exc. Meilleur jeune : IBIZA VOM HUNDEGELAUT à M. MONNET G.

15/02 BOURGES

juge : M. Jacques GOUBIE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. CACS Meilleur de race : IBO VOM VOSSBERG à Mme AUGER P.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS : HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL à M. BOUTON L.

Classe jeune :

1er Exc. Meilleur jeune : ISBA DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE à M. AUGER A.

15/02 FLIXECOURT

juge : Mme Nathalie PARENT

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS : HUGO DES DIEUX DE LA CHASSE à M. SCHIETEQUATTE D.

2ème Exc. : HUNTER DES DIEUX DE LA CHASSE à M. SCHIETEQUATTE D.

Classe travail :

1er Exc. CACS : GINKGO DE WACOURT à Mme de FRANCE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS : GINY DE LA VALLEE DE LA RETOURNE à M. THOMAS L.

2ème Exc. : ETOILE VON DER TEUFELSBURG à M. HACQUARD P.

Classe travail :

1er Exc. CACS Meilleur de race : HOPPLA DE WACOURT à Mme de FRANCE A.

01/03 DOUAI - CACS

juge : M. Jacques GOUBIE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS Meilleur de race : HALEY HERTOGIN VAN ACHTER DE DUINEN à M. FREQUIN J.

02/03 DOUAI - CACIB

juge : M. Laurent PICHARD (Spéciale de race)

LANGHAAR FEMELLE

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : HILKA VOM HUNDEGELAUT à M. DARGENT M.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS RCACIB : HALEY HERTOGIN VAN ACHTER DE DUINEN à M. FREQUIN J.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : LUISY DU CLOS DES RENARDS à M. MAIRIEAUX M.

16/03 MONTLUCON

juge : M. Claudio DE GIULIANI

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS RCACIB : ECHO DE MONTAMPIEUX à M. GODINOT A.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : IBO VOM VOSSBERG à Mme AUGER P.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire :

1er TB : HELLY DU DOMAINE DE LA CAJOLE à M. SARON

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB : HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL à M. BOUTON L.

2ème Exc. RCACS RCACIB : FARINE DE LA MAISON DE PONT PIERRE à M. COLOMBO J.

Classe jeune :

1er Exc. : ISBA DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE à M. AUGER A.

30/03 ANGERS

juge : M. Lionel BLEMUS

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS Meilleur de race : HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL à M. BOUTON L.

05/04 COLMAR - CACS

juge : M. Guy KIPS

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS : GITANO DE LA FOUEE à M. CLERC B.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS Meilleur de race : HEMY DE LA PLAINE DU SOLOGNOT à M. SAULET MOES J.

2ème Exc. RCACS : HEDI DE SUD ALSACE à M. HAEN P.

3ème Exc. : HARINA DE LA FORET DES SEIGNEURS à M. CLERC B.

4ème Exc. : HEYLA DE SUD ALSACE à M. HAEN P.

06/04 COLMAR - CACS

juge : M. Jean-Paul KERIHUEL

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS RCACIB : HOBO DE LA RANCHE DU CHENE à M. SAINT JEAN R.

2ème Exc. : GITANO DE LA FOUEE à M. CLERC B.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB : FRITZ DE LA NOIRE HAIE à M. REISSER L.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS RCACIB : GENNIE DU CLOS DES COOKIES à Mme ROOS LAVERGNE G.

2ème Exc. : HEMY DE LA PLAINE DU SOLOGNOT à M. SAULET MOES J.

3ème Exc. : FLAMME I DE LA PLAINE DU SOLOGNOT à M. BOTTON H.

4ème Exc. : HARINA DE LA FORET DES SEIGNEURS à M. CLERC B.

Classe travail :

1er Exc. RCACS : FIONA à M. BOTTON H.

Classe champion :

1er Exc. CACIB Meilleur de race : FLAVIE DU CLOS DES COOKIES à Mme ROOS LAVERGNE G.

Classe jeune :

1er Exc. Meilleur jeune : ISIE DU CLOS DES COOKIES à Mme ROOS LAVERGNE G.

12/04 LIMOGES

juge : M. André GALLET-LACHAISE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe intermédiaire :

1er TB : HECTOR DU VALLON DES CHARLES à Mme GOUARD G.

Classe jeune :

1er Exc. Meilleur jeune : IRCO VOM HEXENKUPPEN à M. RACAULT C.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire :

Insuf : HASTINGS DU VALLON DES CHARLES à M. SICARD O.

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : HUMSCI DE LA TOUR DE COUMAIL à Mme BOULANGER M.

2ème Exc. RCACS RCACIB : GUAPA à M. DELRIEU A.

19/04 CHATEAUROUX

juge : M. Jacques GOUBIE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : HUMSCI DE LA TOUR DE COUMAIL à Mme BOULANGER M.

Classe jeune :

1er Exc. : ILD DE LA PAREIDOISE à M. PEZARD J.

26/04 AMIENS

juge : M. Jacques GOUBIE (Spéciale de race)

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe intermédiaire :

1er Exc. : HUNTER DU CLOS D'AMBLENY à M. CARRIER D.

Classe ouverte :

1er Exc. : GORKI DU DOMAINE DE L'ISLE à M. SARRAZIN B.

2ème Exc. : HUGO DES DIEUX DE LA CHASSE à M. SCHIETEQUATTE D.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : POKER VOM WOLFSBAU à M. COLLET N.

2ème Exc. RCACS RCACIB : GINKGO DE WACOURT à Mme DE FRANCE A.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. RCACS RCACIB : GINY DE LA VALLEE DE LA RETOURNE à Mme THOMAS L.

2ème Exc. : GACHETTE DE WACOURT à M. DE VAINS M.

3ème Exc. : FLAVIE DU BOIS DE BERNY à M. SCHIETEQUATTE

4ème Exc. : HUTECE DE LA VALLEE DE LA PY à M. FEUTRY

Exc. : GOLDY DU BOIS DE RIANCEY à M. ORFANI P.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB : HOPPLA DE WACOURT à Mme DE FRANCE A.

2ème Exc. : FUTEE VOM HEXENKUPPEN à M. HOUSSET C.

3ème Exc. : FILTY DU BOIS DE BERNY à M. DOLE P.

08/05 AVIGNON - CACIB

juge : M. Yves GUILBERT

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : GERRY DE L'ASTORIA DES CHATAIGNIERS à M. PEIRE P.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. : GRENAT DE L'ASTORIA DES CHATAIGNIERS à M. CORSINI A.

11/05 BELFORT

juge : M. Roger ROULLEAU

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS : FALCO à M. DELOYE O.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS Meilleur de race : HOUPETTE DE LA FORET D'AROBERT à Mme LESTEVEN M.

2ème Exc. : HAPPY DE LA FORET D'AROBERT à M. DELOYE

Classe jeune :

1er TB : IMBA DU COMTE DES LIONS à M. STANTINA P.

11/05 ST BRIEUC

juge : M. Yves GUILBERT (Spéciale de race)

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : POKER VOM WOLFSBAU à M. COLLET N.

18/05 VALLERES

juge : M. Lionel BLEMUS

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS Meilleur de race : FEBUS DU GRAND METIFEU à Mme BOS C.

Classe travail :

1er Exc. RCACS : IBO VOM VOSSBERG à Mme AUGER P.

2ème TB : BYK VON DER BARENBURG à Mme BORG J.

Classe jeune :

1er TB : IKAR DE LA CORVEE AUX LOUPS à M. CREMEL F.

2ème B : IVANOE DE LA MAISON DE PONT PIERRE à M. BORG J.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS : HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL à M. BOUTON L.

2ème Exc. RCACS : GUITTA DU DOMAINE DE L'ISLE à M. GALAIS M.

Classe jeune :

1er TB : IMAIL DE LA PETITE MOINERIE à M. BORG J.

Classe puppy :

TP : HEIDI VOM KINDERBACH à M. AUGER A.

18/05 VITTEL

juge : M. Roger ROULLEAU

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire :

1er Exc. CACS Meilleur de race : HEIDI DE LA FORET DES SEIGNEURS à Mme PLAZONNET V.

25/05 L'ISLE ADAM

juge : Mme Nathalie PARENT

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. CACS Meilleur de race : POKER VOM WOLFSBAU à M. COLLET N.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe jeune :

1er Exc. : IRIS DU GRAND RAULOIX à M. BARRAUD E.

25/05 MARMANDE

juge : M. Jean-Pierre CASTANET

LANGHAAR FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : GUINEE DE JONCAIT à M. JANICOT P.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : GUAPA à M. DELRIEU A.

29/05 EVREUX

juge : M. Jacques GOUBIE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. CACS : GARRY DE ROCANCOURT à M. THILLOUX P.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS Meilleur de race : GUESS DES ETOILES DE WOODCOCK à M. COLLET N.

15/06 CHARTRES

juge : M. Roger ROULLEAU

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. CACS Meilleur de race : GIN DES ETOILES DE WOODCOCK à M. ROGER P.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS : GUESS DES ETOILES DE WOODCOCK à M. COLLET N.

15/06 L'UNION

juge : M. Jean LASSANDRE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS Meilleur de race : FIBIE DE LA DENT DURE à M. Mme POUGENQ V.

22/06 LA ROCHELLE

juge : M. Jean LASSANDRE

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB : IBO VOM VOSSBERG à Mme AUGER P.

Classe jeune :

1er Exc. Meilleur jeune : IRCO VOM HEXENKUPPEN à M. RACAULT C.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe ouverte :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL à M. BOUTON L.

Classe champion :

1er Exc. RCACIB : FUNGY DE LA TOUR DE COUMAIL à M RACAULT C.

CHAMPIONNAT DE FRANCE A ANGERS LE 07JUIN 2014

JUGE : M. JEAN LASSANDRE

les 3 meilleurs de race au ring d'honneur

GRAND EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB : HIKA DU LYS DES ALPES à M. RABILLER C.

LANGHAAR FEMELLE

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : HILKA VOM HUNDEGELAUT à M. DARGENT M.

2ème Exc. RCACS RCACIB : LOUSTIC VON HEEK à Mme AEBERHARD A.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe intermédiaire :

1er Exc. RCACS RCACIB : HOBO DE LA RANCHE DU CHENE à M. SAINT JEAN R.

Classe ouverte :

1er Exc. : FUDGE DE LA MOTTE BROUILLARD à M. BRUGNOT J.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB Meilleur de race : POKER VOM WOLFSBAU à M. COLLET N.

2ème Exc. : IBO VOM VOSSBERG à Mme AUGER P.

3ème Exc. : ECHO DU DOMAINE D'AIDEN à M. GABRIEL C.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire :

1er Exc. RCACS RCACIB : HUMSCI DE LA TOUR DE COUMAIL à Mme BOULANGER M.

2ème Exc. : ISIE DU CLOS DES COOKIES à Mme ROOS LAVERGNE G.

Classe ouverte :

1er Exc. : GENNIE DU CLOS DES COOKIES à Mme ROOS LAVERGNE G.

2ème Exc. : GUESS DES ETOILES DE WOODCOCK à M. COLLET N.

3ème Exc. : FUNNY à M. AVRIL T.

4ème Exc. : HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL à M. BOUTON L.

Classe travail :

1er Exc. CACS CACIB : FILTY DU BOIS DE BERNY à M. DOLE P.

2ème Exc. : FUTEE VOM HEXENKUPPEN à M. HOUSSET C.

3ème Exc. : GRIOTTE DE LA SOURCE DE LA BERLANDE à M. JOSIEN R.

Classe champion :

1er Exc. : CRAFTY'N CHARM DE LA TOUR DE COUMAIL à Mlle BOULANGER M.

NATIONALE D'ELEVAGE
du 5 juillet 2014 à MOROGUES (18)

C'est sous un temps maussade et pluvieux que notre NE 2014 a débuté, mais rien ne saurait entacher la bonne humeur et le dynamisme de notre délégué Centre Danielle Cacard et son équipe de bénévoles dévouée à la cause cynophile.

Nous étions reçu sur le site de la Fédération des Chasseurs du Cher que nous remercions ici vivement de nous avoir mis gracieusement à disposition ce superbe complexe aménagé pour les chasseurs, dont tous les participants ont pu apprécier la pédagogie et la beauté.

Dès 9h00 les premiers chiens étaient sur les rings, il est à noter la ponctualité et le fair play de tous les participants qui ont permis un bon déroulement de cette journée.

Nathalie Parent, Christian Eymar Dauphin et Jean Lassandre ont œuvré sans interruption pour départager les plus beaux chiens de cette journée. Leurs explications objectives concernant les classements ont été fortement appréciées par les concurrents.

Vers 14h00 les jugements étaient terminés, l'Assemblée Générale s'est déroulée comme à notre habitude avant les résultats, après les traditionnels rapport moral du Président, du Secrétaire Général, et du Trésorier dont le quitus a été donné à l'unanimité, Germain Klein a fait une présentation détaillée du travail réalisé par le KLM-I.

Les résultats ont été proclamés sous un beau soleil et le verre de l'amitié s'en est suivi. Les concurrents ont pu reprendre la route en début de soirée mis à part les 22 partcipants au TAN du lendemain.

Un grand merci à Danielle et Gérard Cacard pour leur organisation exemplaire, ainsi qu'à toute leur équipe pour avoir réussi le pari de la rigueur et de la convivialité.

A vos agendas : la Nationale d'Elevage 2015 se déroulera le samedi 4 Juillet à Bléquin (62).

Avis des juges NE 2014 à Morogues.

les trois meilleurs de race

A l'issue de la NE de ce samedi 5 juillet 2014, nos juges « officiants » ont accepté de nous livrer leurs impressions quant aux chiens qu'ils ont eu l'occasion de juger au cours de cette journée.

Il s'agissait pour tous les deux d'une première expérience en NE du CFEML.

Sous les jugements de Monsieur Jean Lassandre : femelles PEM classes intermédiaire, ouverte, travail, champion.

Sous les jugements de Monsieur Christian Eymar Dauphin : mâles PEM classes intermédiaire, ouverte, travail, champion ainsi que GM toutes classes et Langhaar toutes classes.
Nos deux spécialistes nous décrivent un « cheptel » (pour les 3 races) relativement homogène dans son ensemble morphologique et soulignent avec insistance l'excellent équilibre « mental » de nos chiens, superbe caractère !
Une classe travail de qualité tant en mâles qu'en femelles.

Toutefois, nos deux juges attirent spécialement notre attention sur les caractéristiques suivantes :
- un manque d'angulations, une arrière-main parfois trop surélevée, une ligne de dos qui s'affaisse lorsque le chien est en mouvement et des yeux jaunes pour les deux sexes confondus.
- des chanfreins trop courts et stops trop marqués en femelles et mâles.

A bon entendeur….soyons rigoureux, vigilants et tenons compte de ces précieuses remarques lors des mariages de nos lices et étalons reproducteurs.

Un grand merci à Alexandre et à son Comité d'avoir bien voulu m'inviter à juger votre nationale d'élevage... un très joli cadre, une excellente organisation, des horaires respectés et de surcroît un temps qu'on nous avait promis exécrable, mais qui a bien vite rendu bottes et cirés superflus, bref tout était réuni pour que nous passions une excellente journée.
J'ai eu à juger les classes jeunes chez les petits Münsterländer, des classes impressionnantes en nombre. Bravo à tous pour cette participation massive de sujets qui représentent l'avenir de la race, merci de votre patience car qui dit classe chargée dit bien évidemment attente pour les concurrents. Mais tout s'est déroulé avec courtoisie et sportivité, il est agréable d'entendre les exposants discuter amicalement entre eux et de pouvoir avoir avec eux un dialogue amical quel que soit le résultat : bravo.

En ce qui concerne les chiens que j'ai pu examiner, j'ai été très agréablement surprise par l'homogénéité des tailles, je me suis demandée, chez les femelles, si ma toise n'étais pas bloquée sur 51, ce qui est de très bon augure puisque on peut aisément imaginer qu'avec un peu plus de maturité, celles-ci atteindront la taille idéale de 52 cm. Je pense qu'un réel progrès a été fait à ce niveau. Pas de souci dentaire à une exception près, des constructions dans l'ensemble correctes avec de bons pieds et de bons aplombs. Des yeux peut-être un peu clairs pour certains mais difficile de donner une appréciation définitive à ce sujet quand on examine de jeunes chiens... la couleur de l'œil peut encore évoluer sur un chien de moins d'un an. Par contre, pour certains, un réel manque d'ossature donnant un impression de légèreté qui à mon avis peut être néfaste à l'utilisation de vos chiens qui sont avant tout des chiens de chasse, qui doivent pouvoir endurer sans souci une journée de travail. Pour une très grande majorité, de bons ports de fouet, attention pourtant aux chiens portant ce dernier très gaiement aux allures, c'est, à mon avis un pas en avant vers le fouet enroulé qui est un grave défaut dans cette race. Dernière impression, aucune agressivité mais par contre, beaucoup de chiens timides, voire craintifs, particulièrement chez les chiennes. C'est un souci, car ce sont vos futures reproductrices qui risquent de transmettre ce défaut à leurs enfants, car ce sont elles qui élèvent les bébés et leur montrent la voie à prendre.... si vous avez peur des araignées ou des rongeurs c'est bien souvent parce que votre maman avait cette même phobie... il en est de même pour nos chiens ! Même si vous avez avant tout des chiens de chasse, ils doivent avoir un caractère suffisamment affirmé pour se laisser tripoter sans crainte, cela se travaille, la socialisation fait partie du travail d'un bon éleveur, mais à vous, propriétaires, de poursuivre intelligemment ce qui a été mis en œuvre par ce dernier.

Encore merci de votre accueil et au plaisir de vous retrouver sur les rings d'exposition ou les terrains de field.

Nathalie PARENT

Avis du Président du CFEML Alexandre Martel.

C'est à Morogues, région Centre, sur le superbe site de la fédération des chasseurs du Cher qu'a eu lieu notre rendez-vous annuel.

Malgré le temps maussade et capricieux de ce week-end du 5 juillet, notre nationale s'est déroulée sous le signe de la réussite.

Nous remercions vivement Danielle et Gérard Cacard, organisateurs de cette Nationale d'Elevage 2014 ainsi que leur dévouée et efficace équipe, qui ont œuvré au déroulement sans faille de cette journée.
Une organisation bien huilée du début à la fin : des horaires de jugements respectés ont permis à nos participants ainsi qu'à nos juges, un retour serein et non tardif dans leurs foyers. Les propriétaires de nos chiens ont fait preuve de Sportivité et d'un esprit Fair Play particulièrement appréciés.

Une journée chaleureuse, teintée de convivialité au rappel de nos journées de chasse. Il y régnait une ambiance quelque peu familiale !!!

La NE demeure un rassemblement incontournable pour tous les propriétaires de nos 3 races.
Un total de 127 chiens inscrits au catalogue avec une classe jeunes femelles en PEM composée de 27 chiens.
Cette journée se veut la « vitrine » de l'idéal orphologique recherché pour nos races.

Dès lors, certains participants peuvent parfois être surpris par le qualificatif attribué à leur chien, il est vrai que la proportion de « Très bons » s'avère plus grande que dans les expositions toutes races normales dans lesquelles est comparée une dizaine de chiens en moyenne pour une centaine en NE, les chiens sont examinés par des spécialistes sous toutes leurs coutures, dans le moindre détail…

Les CACS et RCACS ne sont attribués qu'à des chiens radiographiés dysplasie A ou B.

Pour permettre à nos chiens d'accéder à la cotation 4/6, l'obtention d'un « Excellent » en NE est obligatoire.

Toutes ces mesures sélectives sont instaurées dans l'unique but d'améliorer la qualité de notre cheptel.

A l'issue de cette journée, nous nous devons de vous faire part de notre inquiétude quant à l'avenir du Grand Münsterländer et du Langhaar en France.

En effet peu de naissances sur la métropole, et pour les sujets présentés à la NE, peu de chiens se rapprochaient du standard idéal. Nous pensons qu'il est urgent de faire appel à l'importation de sujets correspondants aux qualités morphologiques recherchées sans oublier bien évidemment les qualités fondamentales de travail.

Globalement, il a aussi été relevé les défauts suivants sur les trois races : yeux clairs, fouets gais, chiens en embonpoint. Ce sont des points qu'il faudra gommer dans les années à venir et nos éleveurs devront travailler pour produire des sujets avec un type et une ossature suffisants, une bonne qualité de poil, des chiens avec des yeux bruns foncés et des fouets dans le prolongement de la ligne de dos.

A contrario, nous notons une grande satisfaction quant au retour à des tailles idéales tant en mâles qu'en femelles et nous sommes très attachés aux caractères doux et sociables de nos races.

A l'aube de cette nouvelle saison cynégétique, je vous souhaite d'excellents moments de plaisir avec vos compagnons.

Texte : Propos du président recueillis par Pascale Boucher
Photos : Janis RIGA

GRAND EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe ouverte jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc.CACS : ERMES DU LYS DES ALPES (Dys A)
(BERLIOZ DES GRANDES VORACHYRES x CILLA VOM EYBHOLZ),
prod. : MARCINOWSKI P., à M. HEYRAUD G.

2ème Exc.RCACS : ENZO DU LYS DES ALPES
(BERLIOZ DES GRANDES VORACHYRES x CILLA VOM EYBHOLZ),
prod. : MARCINOWSKI P., à M. ROUX D.

GRAND EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc.CACS Meilleur de race : DAPHNE AUREUS (Dys B)
(MORRIS MINOR AUS DER STOCKMANNSMUHLE x LUNA VON DER LANGEN WEIDE), prod. : LODERER Franz, à M. AEBERHARDT R.

2ème Exc. : DIXIE VOM SCHNEEBERGLAND (Dys A)
(ROMEO VOM BERGWALD x BORA VON GRINZING),
prod. : ATTIA Y., à M. EVEQUE-MOUROUX A.

Classe ouverte jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc.RCACS : HAYA DU LYS DES ALPES (Dys A)
(BERLIOZ DES GRANDES VORACHYRES x CILLA VOM EYBHOLZ),
prod. : MARCINOWSKI P., à Mlle JACQUET A.

2ème TB : DORA VOM SCHNEEBERGLAND (Dys A)
(ROMEO VOM BERGWALD x BORA VON GRINZING),
prod. : ATTIA Y., à M. JOURNAL H.

Classe champion jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc. : HIKA DU LYS DES ALPES (Dys A)
(BERLIOZ DES GRANDES VORACHYRES x CILLA VOM EYBHOLZ),
prod. : MARCINOWSKI P., à M. RABILLER C.

LANGHAAR FEMELLE

Classe ouverte jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er TB : HIPPY VOM HUNDEGELAUT (Dys C)
(ETZEL VOM ROTELSTEIN x GILLA VON HEEK), prod. : AEBERHARD R., à M. GILLES

Classe travail jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc.CACS Meilleur de race : HILKA VOM HUNDEGELAUT (Dys B)
(ETZEL VOM ROTELSTEIN x GILLA VON HEEK),
prod. : AEBERHARD R., à M. DARGENT M.

2ème Exc. : LOUSTIC VON HEEK (Dys A)
(HARDY VOM PARADIES x CORA VON HEEK),
prod. : M. AMSHOVE, à Mme AEBERHARD A.
3ème TB : GOYA DE JONCAIT (Dys A)
(IRON VAN DER KREPPELSE HEIDE x CHIPS DE JONCAIT),
prod. : JANICOT P., à M. NIGON M.

Classe champion jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc. : GILLA VON HEEK (Dys B)
(WESTFALEN'S CUNO x ANKA VON HEEK),
prod. : M. AMSHOVE, à M. DARGENT M.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER MÂLE

Classe intermédiaire jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :
1er TB : IRON DE LA PAREIDOISE (Dys A)
(VICO DU CLOS DES COOKIES x ALVA VON DER TEUFELSBURG), prod. : DEMANGE T., à M. BARBERY O.

Classe ouverte jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc.RCACS : FUDGE DE LA MOTTE BROUILLARD (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x VANDA DE WACOURT),
prod. : LARCENET J., à M. BRUGNOT J.

2ème Exc. : JOE DU CLOS DES RENARDS (Dys A)
(DAG VOM MUNSTERLAND x CASIA VUM DONERECK),
prod. : RIGA J., à M. ISSENMANN D.
3ème TB : HOBO DE LA RANCHE DU CHENE (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x FIONA),
prod. : BOTTON H., à M. SAINT JEAN
4ème TB : GORKI DU DOMAINE DE L'ISLE (Dys B)
(ARGI DE DONEZTEBE x BAGUY DU GRAND METIFEU),
prod. : CAZES J-L. et M., à M. SARRAZIN B.
TB : FLACH DU BUISSON BRULE (Dys A)
(OTTER VOM TEICHHOF x BAHIA DU BUISSON BRULE),
prod. : FIQUET J-C., à M. THIERRY J.
TB : GABION DU BAS FALLERON (Dys A)
(BACCHUS DE WACOURT x VENUS), prod. : CAILLAUD J-L., à M. CONFAIS M.
TB : FARO DE MONTAMPIEUX (Dys A)
(OSLO DE WACOURT x ULLY), prod. : NOYREY G., à M. CHARNAY E.

Classe travail jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc.CACS : POKER VOM WOLFSBAU (Dys A)
(CAESAR AUS DER WOLFSKAMMER x KOMTESSA VOM WOLFSBAU),
prod. : BAU W., à M. COLLET N.

2ème Exc. : DALTON VOM HEXENKUPPEN (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x VANILLE DE LA COLLINE AUX SORCIERES),
prod. : BRENUCHON B., à M. HOUSSET C.
3ème Exc. : FALCO DU CLOS DES COOKIES (Dys A)
(DAG VOM MUNSTERLAND x BRIDGETTE DU CLOS DES COOKIES),
prod. : ROOS LAVERGNE G., à M. GRASSI M.
4ème Exc. : IBO VOM VOSSBERG (Dys A)
(ARKO VOM SPERLINGSHOF x BIRKA VON DER WASSERMUHLE),
prod. : MEYER M., à Mme AUGER P.
Exc. : GARRY DE ROCANCOURT (Dys A)
(ACO VON DER TEUFELSBURG x CAIRANE DE ROCANCOURT),
prod. : DELAFONT C., à M. THILLOUX P.
Exc. : GINKGO DE WACOURT (Dys A)
(ARGO DE WACOURT x ERINE DE WACOURT), prop. et prod. : DE FRANCE A.
TB : ISAK DE LATIREMONT (Dys A)
(VICO DU CLOS DES COOKIES x FIFA DE LA NOIRE HAIE),
prod. : CONVERTITO J. et L., à M. SIDHOUM J.

Classe champion jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

1er Exc. : DARKO DE LA MAISON DE PONT PIERRE (Dys A)
(BYK VON DER BARENBURG x SONI DE LA BARTASSIERE),
prod. : BORG J-M., à M. LECOMPTE D.

2ème Exc. : FRITZ DE LA NOIRE HAIE (Dys A)
(CISKO DE LA TERRE DU MILIEU x CRAPULE DE ROCANCOURT),
prod. : POSTAL G., à M. REISSER L.
3ème Exc. : EMIR DU TER I'ET TILLEUL (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x URPHEE DU PASSAGE DE LA NAUX),
prop. et prod. : HELLEQUIN D.

Classe jeune jugée par Mme Nathalie PARENT :

1er Exc. Meilleur jeune : IVOIRE DU DOMAINE DU GRAND MARAIS (Dys A) (FUGLEVANG'S JACK x FUTEE VOM HEXENKUPPEN), prop. et prod. : HOUSSET C.

2ème Exc. : ZACK VON DER APPELBECKE (Dys A)
(ARKO VOM OVERLEDINGER MOOR x PAULINE VON DER APPELBECKE), prod. : KUHN R., à M. PIERRET J.
3ème Exc. : IPSO 237 LES SACRES NUMEROS (Dys A)
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX), prod. : DAUVERGNE R., à M. BEAUSAC D.
4ème Exc. : IRON VOM HEXENKUPPEN
(ACO VON DER TEUFELSBURG x FIBY VOM HEXENKUPPEN), prop. et prod. : BRENUCHON B.
Exc. : IPSOS DE LA RANCHE DU CHENE
(FARO DE MONTAMPIEUX x DINA DU ROYAUME D'HERACLES), prod. : BOTTON H., à M. CHARNAY E.
Exc. : INUIT DES SAUGES BERTHIAUD
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x FLORETTE DES GRANDES VOIVRES), prop. et prod. : COTTET D.
Exc. : IGOR DU COMTE DES LIONS (Dys A)
(GUY VOM SILBERTAL x MESSY EBEN-EZER), prod. : STANTINA Patrice, à M. AEBERHARD R.
TB : ICE DE LA RANCHE DU CHENE
(FARO DE MONTAMPIEUX x DINA DU ROYAUME D'HERACLES), prod. : BOTTON H., à M. CHARVIN S.
TB : IRCO VOM HEXENKUPPEN (Dys A)
(ACO VON DER TEUFELSBURG x FIBY VOM HEXENKUPPEN), prod. : BRENUCHON B., à M. RACAULT C.
TB : ITO DE LA PLAINE DU SOLOGNOT
(DOUG DU CLOS DES COOKIES x BAIHA DU PASSAGE DE LA NAUX), prod. : SAULET MOES J-P., à M. SIMON M.
B : IVANOE DE LA MAISON DE PONT PIERRE
(BYK VON DER BARENBURG x CLARA DE LA MAISON DE PONT PIERRE), prop. et prod. : BORG J.

Classe baby jugée par M. Christian EYMAR-DAUPHIN :

TP : JABLO 248 LES SACRES NUMEROS
(ELLIOT DE L'ETANG DES NYMPHEAS BLANCS x FIRZA 201 LES SACRES NUMEROS), prod. : DAUVERGNE R., à M. SELLIER T.

TP : JAMES 007 LES SACRES NUMEROS
(ELLIOT DE L'ETANG DES NYMPHEAS BLANCS x FIRZA 201 LES SACRES NUMEROS), prop. et prod. : DAUVERGNE R.

PETIT EPAGNEUL DE MÜNSTER FEMELLE

Classe intermédiaire jugée par M. Jean LASSANDRE :

1er Exc. : IRKA VOM HUNDEGELAUT (Dys A)
(GECK DU BUISSON BRULE x BIRKA VOM HUNDEGELAUT), prop. et prod. : AEBERHARD R.

2ème Exc. : IANA VOM HUNDEGELAUT (Dys A)
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x ESTA), prod. : AEBERHARD R., à M. LESSEUR E.
3ème Exc. : HAVANNE DES SOURCES DE JOUHE
(ADOC DES GRANDES VOIVRES x FLAMME DE LA VALLEE DE LA RETOURNE), prod. : SAINTEBARBE E., à M. et Mme MALLARD S.
4ème Exc. : HUMSCI DE LA TOUR DE COUMAIL (Dys B)
(ESCO VOM SCHMUTTERTAL x CRAFTY'N CHARM DE LA TOUR DE COUMAIL), prop. et prod. : BOULANGER M.
Exc. : HAVANE DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE
(BYK VON DER BARENBURG x COQUETTE), prod. : AUGER P., à M. PORCHE B.
Exc. : ILUNA DU GOUFFRE DU BERGER (Dys A)
(OTTER VOM TEICHHOF x EBENE DU GOUFFRE DU BERGER), prod. : MARTEL A., à M. ALFARO G.
Exc. : HAVANE DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE (Dys A)
(BYK VON DER BARENBURG x CATHIE DE LA MAISON DE PONT PIERRE), prod. : AUGER P., à M. DE VIAL P.
TB : HINDIA DES GRANDES VOIVRES (Dys B)
(ARGI DE DONEZTEBE x AXELLE DES GRANDES VOIVRES), prod. : OTTOGALLI C., à M. OTTOGALLI C.
TB : JOSIE JANKVROWE VAN ACHTER DE DUINEN
(x), prod. : FREQUIN JORDAAN K, à M. BRUGGEMAN H.
TB : INDRA BEIKE VAN ACHTER DE DUINEN
(BIRKO VOM GROSSEN FREIEN x BEIKE BARONNE VAN ACHTER DE DUINEN), prod. : FREQUIN JORDAAN K, à M. VISSER T.

Classe ouverte jugée par M. Jean LASSANDRE :

1er Exc. RCACS : HERMINE DES GRANDES VOIVRES (Dys B)
(CASPER DU TER I'ET TILLEUL x DAIKA DES GRANDES VOIVRES), prod. : OTTOGALLI C., à M. GRASSI M.

2ème Exc. : HOPRA DE LA TOUR DE COUMAIL (Dys A)
(ESCO VOM SCHMUTTERTAL x CRAFTY'N CHARM DE LA TOUR DE COUMAIL), prod. : BOULANGER M., à M. BOUTON L.

3ème Exc. : HEPPSY DE LA NOUE DES FONTAINES (Dys A)
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x CHLOE DE LA NOUE DES FONTAINES), prod. : CHOISELAT J., à M. CHOISELAT J.
4ème Exc. : GACHETTE DE WACOURT (Dys A)
(ARGO DE WACOURT x ERINE DE WACOURT),
prod. : DE FRANCE A., à M. DE VAINS M.
Exc. : FIFA DE LA NOIRE HAIE (Dys A)
(CISKO DE LA TERRE DU MILIEU x CRAPULE DE ROCANCOURT),
prod. : POSTAL G., à M. CONVERTITO J.
Exc. : CARMEN DU TER I'ET TILLEUL (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x URPHEE DU PASSAGE DE LA NAUX),
prop. et prod. : HELLEQUIN D.
Exc. : HUTECE DE LA VALLEE DE LA PY (Dys A)
(ELTON DE WACOURT x EDEN VOM HEXENKUPPEN),
prod. : MONGRENIER P., à M. FEUTRY M.
Exc. : LAIKA DU CLOS DES RENARDS (Dys A)
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x INES DU CLOS DES RENARDS),
prod. : RIGA J., à M. DEBAI BRUNIER C.
Exc. : FIRZA 201 LES SACRES NUMEROS (Dys A)
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX),
prop. et prod. : DAUVERGNE R.
Exc. : FUNNY (Dys B)
(BYK VON DER BARENBURG x CHIPIE DE LA MAISON DE PONT PIERRE),
prod. : PENAULT H., à M. AVRIL T.
Exc. : GUESS DES ETOILES DE WOODCOCK (Dys A)
(CASPER DU TER I'ET TILLEUL x CANDY DE WACOURT),
prod. : COLLET N. & HOFER V., à M. COLLET N.
Exc. : LANA DU CLOS DES RENARDS (Dys B)
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x INES DU CLOS DES RENARDS),
prod. : RIGA J., à M. FREDIGO P.
Exc. : HEPSY DES PLAINES PANIELLOISES (Dys B)
(EXTRA VOM HEXENKUPPEN x DIANE DES PETITS PANIELLOIS),
prod. : FOURNAUX M & LEVIELS I., à M. PARACHINI O.
Exc. : FIONA DE WACOURT (Dys A)
(HENRY VOM BROCKHAUSER ESCH x TESS DE WACOURT),
prod. : DE FRANCE A., à M. ANQUETIL M.
TB : GET DES ETOILES DE WOODCOCK (Dys B)
(CASPER DU TER I'ET TILLEUL x BORA DU BOIS DE RIANCEY),
prod. : COLLET N. & HOFER V., à M. BAROLET D.
TB : GINNY DE LA FORET D'AUTEUIL (Dys B)
(DHALOU DE LA FORET D'AUTEUIL x NAIS VOM BAGBANDER TIEF),
prop. et prod. : NACHURY H.
TB : GRISKA VOM HUNDEGELAUT (Dys C)
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x VITALE VOM HUNDEGELAUT),
prod. : AEBERHARD R., à M. LECOMTE D.
TB : HERA DE LATIREMONT (Dys A)
(VICO DU CLOS DES COOKIES x FIFA DE LA NOIRE HAIE),
prod. : CONVERTITO J. et L., à Mme CHANSAC C.
TB : FICELLE (Dys B)
(BAROUDEUR DU BUISSON BRULE x URIKA DU DOMAINE DE LA DIVA),
prod. : CHOLET JC, à M. BAROLET R.
Disq : GUITTA DU DOMAINE DE L'ISLE (Dys B)
(ARGI DE DONEZTEBE x BAGUY DU GRAND METIFEU),
prod. : CAZES J-L. et M., à M. GALAIS M.

Classe travail jugée par M. Jean LASSANDRE :

1er Exc.CACS Meilleur de race et d'exposition :
HOPPLA DE WACOURT (Dys A)
(ESCO VOM SCHMUTTERTAL x ERINE DE WACOURT),
prop. et prod. : de FRANCE A.

2ème Exc. : FANNY DE LA PAREIDOISE (Dys B)
(ELTON DE WACOURT x BIANCA VOM HUNDEGELAUT),
prop. et prod. : DEMANGE T.
3ème Exc. : LUISY DU CLOS DES RENARDS (Dys A)
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x INES DU CLOS DES RENARDS),
prod. : RIGA J., à M. MAIRIEAUX M.
4ème Exc. : FUTEE VOM HEXENKUPPEN (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x VANILLE DE LA COLLINE AUX SORCIERES),
prod. : BRENUCHON B., à M. HOUSSET C.
Exc. : DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX (Dys A)
(DAG VOM MUNSTERLAND x RAMURE DU PASSAGE DE LA NAUX),
prod. : HACQUARD P., à M. DAUVERGNE R.
Exc. : FLAMME (Dys B)
(BYK VON DER BARENBURG x CHIPIE DE LA MAISON DE PONT PIERRE),
prod. : PENAULT H., à M. BORG J.
Exc. : BIANCA VOM GIMBSHEIMER ALTRHEIN (Dys A)
(WINTER VOM FUCHSECK x FREYA VON WALLBACH),
prod. : M. DOPPLER, à M. KLEIN G.

Classe champion jugée par M. Jean LASSANDRE :

1er Exc. : FILTY DU BOIS DE BERNY (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x ANTHEA DES GRANDES VOIVRES),
prod. : DOLE P. et C., à M. DOLE P.
2ème Exc. : FIBY DE LA PASSERELLE D'AYGUES (Dys A)
(ANTON VOM HEXENKUPPEN x CISKA), prop. et prod. : CATANIA J.
3ème Exc. : FUNGY DE LA TOUR DE COUMAIL (Dys A)
(ARGI DE DONEZTEBE x UNDY DE L'OREE DES BERTRANGES),
prod. : BOULANGER M., à M RACAULT C.
4ème Exc. : CRAFTY'N CHARM DE LA TOUR DE COUMAIL (Dys A)
(STRAGLYB DU CHEMIN DE PICHELOUX x UNDY DE L'OREE DES BERTRANGES), prop. et prod. : BOULANGER M.

Classe jeune jugée par Mme Nathalie PARENT :

1er Exc. : IRON-WOMAN DE LA FORET DE SEU
(GUY VOM SILBERTAL x EZEL),
prod. : GERARDIN Norbert & francine, à M. COLLET N.

2ème Exc. : IRWANE DU COMTE DES LIONS (Dys A)
(GUY VOM SILBERTAL x MESSY EBEN-EZER),
prod. : STANTINA Patrice, à M. NACHURY H.
3ème Exc. : IXANE 230 LES SACRES NUMEROS
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX),
prod. : DAUVERGNE R., à M. FOLDRIN L.
4ème Exc. : IZIE I DU DOMAINE DU GRAND MARAIS (Dys A)
(FUGLEVANG'S JACK x FUTEE VOM HEXENKUPPEN),
prop. et prod. : HOUSSET C.
Exc. : IRIS 234 LES SACRES NUMEROS
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX), prod. : DAUVERGNE R., à M. MASSY H.
Exc. : IRIS DU GRAND RAULOIX
(ESCO VOM SCHMUTTERTAL x EZZA DU TER I'ET TILLEUL),
prod. : GREGOIRE L. et A., à M. BARRAUD E.
Exc. : IXO DE LA CORVEE AUX LOUPS (Dys A)
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x FRIPOUILLE VOM HUNDEGELAUT),
prod. : CREMEL F., à M. AEBERHARD R.
Exc. : INES DE LA MORDOREE DES BOIS
(VICO DU CLOS DES COOKIES x CALINE VOM HEXENKUPPEN),
prop. et prod. : GALLAIS C.
Exc. : INA DE LA VALLEE DE LA PY
(GEICO DE ROCANCOURT x DANA VOM HEXENKUPPEN),
prop. et prod. : MONGRENIER P.
Exc. : INA 233 LES SACRES NUMEROS
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX),
prod. : DAUVERGNE R., à M. MASSY H.
Exc. : IMBA DU COMTE DES LIONS (Dys A)
(GUY VOM SILBERTAL x MESSY EBEN-EZER), prop. et prod. : STANTINA P.
Exc. : IDEN
(ARGO DE WACOURT x EDEN), prod. : CROIX Yves, à M. ROUVIERE M.
Exc. : IKEN DES PETITES CAURETTES
(ELTON DE WACOURT x ELFE DU BOIS DU ROTIOT),
prod. : BABRON C. et A., à M. PIERRET J.
Exc. : IMAIL DE LA PETITE MOINERIE (Dys A)
(BYK VON DER BARENBURG x BRETZEL DE LA BARTASSIERE),
prod. : THIBAULT J-B., à M. BORG J.
Exc. : IZORE DU TER I'ET TILLEUL
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x CARMEN DU TER I'ET TILLEUL),
prod. : HELLEQUIN D., à M. HELLEQUIN D.
Exc. : IONA DE LATIREMONT (Dys A)
(VICO DU CLOS DES COOKIES x FIFA DE LA NOIRE HAIE),
prod. : CONVERTITO J. et L., à M. OTTOGALLI C.
TB : ISBA DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE (Dys B)
(GOSSIP DES TERRIERS DE LA SAULDRAIE x COQUETTE),
prod. : AUGER P., à M. AUGER A.
TB : ISKA DE LA MORDOREE DES BOIS (Dys B)
(VICO DU CLOS DES COOKIES x CALINE VOM HEXENKUPPEN),
prod. : GALLAIS C., à M. HERNET P.
TB : ISIS 236 LES SACRES NUMEROS (Dys B)
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX),
prod. : DAUVERGNE R., à M. MANTHAN C.
TB : ISBA DES GRANDES VOIVRES
(FRITZ DE LA NOIRE HAIE x DAIKA DES GRANDES VOIVRES),
prop. et prod. : OTTOGALLI C.
TB : IRYS 232 LES SACRES NUMEROS
(BACCHUS DE WACOURT x DATA 200 DU PASSAGE DE LA NAUX),
prod. : DAUVERGNE R., à M. HEDOUX S.
TB : ICHANE DES PETITS PANIELLOIS
(EXTRA VOM HEXENKUPPEN x TESSA VOM ELCHENHEIM),
prop. et prod. : GUERIN F.
TB : IBIZA VOM HUNDEGELAUT
(OTTER VOM TEICHHOF x GAMINE DES GRANDES VOIVRES),
prod. : AEBERHARD R., à M. MONNET G.
TB : ISIS DE LA PETITE CHAUMIERE NORMANDE
(DIABOLO DES PETITS PANIELLOIS x FIONA DE WACOURT),
prod. : ANQUETIL M., à Mme ANQUETIL C.
Insuf : INES DE LA FORET DE SEU (Dys A)
(GUY VOM SILBERTAL x EZEL), prod. : GERARDIN Norbert & francine, à M. CHAMBARD G.

Classe puppy jugée par M. Jean LASSANDRE :

TP : HEIDI VOM KINDERBACH
(CARLOS VON DER NACHTKOPPERL x BIRKA VON DER WASSERSCHEIDE),
prod. : ALBERS K., à M. AUGER A.
P : INA VOM HUNDEGELAUT
(ORKAS VOM HEEKER EICHENGRUND x DIVA VOM HUNDEGELAUT),
prod. : AEBERHARD R., à M. BAROLET D.

Classe baby jugée par M. Jean LASSANDRE :

TP : JENNIE 240 LES SACRES NUMEROS
(ELLIOT DE L'ETANG DES NYMPHEAS BLANCS x FIRZA 201 LES SACRES NUMEROS), prop. et prod. : DAUVERGNE R.
TP : JOYA DE LATIREMONT
(VICO DU CLOS DES COOKIES x FIFA DE LA NOIRE HAIE),
prod. : CONVERTITO J. et L., à M. CONVERTITO J.

Classe vétéran jugée par M. Jean LASSANDRE :

1er Exc. : ARTHEMIS DE LA BARTASSIERE (Dys A)
(BIRGO VOM BORGWALL x UPSIE DE LA BARTASSIERE),
prod. : HUIDOBRO R., à M. NOIRAULT F.

PETITS EPAGNEULS DE MÜNSTER

LOT REPRODUCTEUR :

1/ Issus de Data 200 du Passage de la Naux à M. Dauvergne : IPSO 237, INA 233, IRYS 232 LES SACRES NUMEROS

2/ Issus de Fifa de la Noire Haie à M. Mme Convertito : IZAK, HERA, IONA, JOYA DE LATREMONT

LOTS D'AFFIXE :

1er : élevage de WACOURT à M. de FRANCE Agnès :

GACHETTE, HOPPLA, GINKGO DE WACOURT

2/ Elevage DES SACRES NUMEROS à M. Dauvergne : FIRZA 201, IRIS 234, ISIS 236, IXANE 230 DES SACRES NUMEROS

3/ Elevage DE LA TOUR DE COUMAIL à Mlle BOULANGER Magali : HUMSCI, HOPRA, CRAFTY'N CHARM DE LA TOUR DE COUMAIL

4/ Elevage DU TER L'ET TILLEUL à M. HELLEQUIN David : EMIR, CARMEN, ISORE DU TER L'ET TILLEUL

5/ Elevage DE LA RANCHE DU CHENE à M. BOTTON : HOBO, ICE, IPSOS DE LA RANCHE DU CHENE

6/ Elevage DE LATIREMON à M. Convertito : IZAK, HERA, IONA, JOYA DE LATREMONT

NEUENDETTELSAU (Allemagne)

Bundesherbstzuchtprüfung 2013

Epreuve d'automne internationale

Bundeszuchtschau 2013

Nationale d'élevage

Deux membres du CFEML, **Nicolas COLLET** avec **POKER vom Wolfsbau** et **Germain KLEIN** avec **BIANCA vom Gimbsheimer Altrhein**, ont participé aux épreuves internationales organisées par le club allemand du Petit Münsterlander dans la région bavaroise près de Nuremberg.
Nicolas s'est tout particulièrement distingué pour sa première participation à ce type d'épreuve. Soutenu par son fan club, l'éleveur Monsieur BAU et son épouse ainsi que Gaston son ami, il se classe 9ème à l'épreuve de travail, et à la NE, reçoit les félicitations du jury pour la qualité de la présentation de POKER. Le quotidien régional de Bavière lui a même consacré une ½ page dans son édition du week-end!

La HZP
(épreuve d'automne pour jeunes chiens)

But : tester les qualités naturelles, l'aptitude à l'obéissance et le caractère.

Epreuves : eau, plaine, voix, sagesse au coup de feu, pistage.

Observations : l'arrêt et le nez sont évalués sur le canard, sur lièvre et tout autre gibier.
Refuser de rapporter, avoir une note insuffisante dans une discipline est éliminatoire.

Particularités
Notation : de 0 à 12
12 est une note exceptionnelle qui doit être justifiée devant la commission des juges.

Composition d'un groupe : 3 à 4 chiens et 3 juges.

En Allemagne, c'est le club de race qui attribue le pedigree.
Pour être apte à la reproduction, les chiens nés entre le 1er octobre et le 30 septembre de l'année suivante, doivent impérativement réussir deux épreuves de travail, la **VJP** au printemps et la **HZP** en automne.

Ces épreuves sont organisées par chaque Land (région).

Une épreuve nationale ouverte à l'internationale (BundesHZP) est organisée chaque année pour mettre en valeur les meilleurs chiens ainsi que leurs éleveurs.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Jeudi 19 septembre 2013
Inscription des chiens.

Vendredi 20 septembre 2013
BundesHZP (Travail plaine + eau)

Samedi 21 septembre 2013
Bundeszuchtschau (Nationale d'élevage)
Dîner de gala et distribution des prix.

RESULTATS

47 chiens participants – 4 échecs.

BIANCA : HZP 194 pts (3ème) -TB/TB à l'exposition

POKER : HZP 191 pts (9ème) - TB/TB à l'exposition.

Le podium 2013 : 3ème – 1er – 2ème

Nicolas COLLET avec POKER

Chaque participant à l'épreuve de travail et à l'exposition d'élevage, doit être titulaire du permis de chasse.
A l'exposition, 3 juges officient pour attribuer deux qualificatifs morphologie/poil ; rares sont les chiens qui obtiennent EXC/EXC.

Il serait intéressant que dans les années à venir quelques conducteurs français préparent leurs chiens à ce type d'épreuve. Le temps, le travail et l'argent investis durant ces deux années ne seront pas perdus puisque l'éducation et la formation données profiteront au chien pour toutes les années qu'il va passer en compagnie de son maître.

Germain KLEIN

Un Dimanche à Zeilitzheim – Allemagne–

Epreuve VJP organisée par le club du Grand Münsterländer

landesgruppe Bayern

Vous le savez tous, l'Allemagne est le berceau de nos Epagneuls, les épreuves de travail ont la réputation d'y être construites pour la promotion de la polyvalence.
Cette fantastique polyvalence qui nous permet de : chasser le faisan, traquer la bête noire, récupérer une pièce tombée au milieu de l'étang, rechercher un grand gibier blessé le lendemain de la battue avec un seul et même chien !
C'est donc avec curiosité que le débutant que je suis, participe à cette VIP (épreuve de travail pour jeune chien assimilable à notre TAN) sous la bienveillante assistance d'Angélique et Roger Aeberhard.
L'accueil est chaleureux, les hébergements nous ont été gentiment réservés.
L'organisation est rigoureuse et efficace. Douze chiens sont engagés, trois groupes composés chacun de quatre concurrents et trois juges sont constitués. Une demi heure après le rendez-vous du matin, nous sommes sur le terrain.
Il a plut durant la nuit, le ciel est couvert, le vent est levé, les conditions météo sont parfaites.
Le terrain, constitué de petites parcelles cultivées et de vergers, est magnifique, de plus il s'avérera riche en lièvres et perdreaux naturels.
Le premier atelier est organisé afin de vérifier que le chien ne craint pas les coups de feux, puis le groupe : juges et conducteurs, chiens tenus en laisse, s'aligne. Espacé de quelques dizaines de mètres, il traque la plaine. Les chiens sont mis au travail à tour de rôle sur la piste d'un lièvre fraîchement levé ou pour quêter une parcelle.

Les juges notent :
- la capacité du chien à pister le lièvre et son criant sur la piste,
- les qualités de quête, de nez, d'arrêt,

mais également, l'obéissance, la maniabilité et la sociabilité du chien.

L'état d'esprit est excellent, le territoire giboyeux, ce qui permit de solliciter plusieurs fois chaque chien.
En fin d'épreuve, chiens fourbus, juges et concurrents bottés, amis endimanchés se retrouvent tous au restaurant transformé pour l'occasion en relais de chasse où chacun à sa guise déjeûne en attendant la proclamation des résultats.
Meilleure performance de la journée pour Daphné Aureus conduite par Angélique.
Le duo a survolé l'épreuve et termine avec 75 points.
BRAVO !
IGOR et IMBA conduits par Roger et moi figurent honorablement avec 70 et 67 points.
Un beau dimanche en vérité

Patrice
Du comté des Lions

Hommage à VANILLE

Vanille de la Colline aux Sorcieres était surement la petite mûnster la plus brillante de sa génération.
Elle aura mis en avant les possibilités qu'ont les Petits Mûnster à se démarquer lors des grandes compétitions. Et que des sujets d'exceptions ont les capacités à lutter pour les premières places en Field-Trial de Printemps.
En effet Vanille aura obtenu un CACIT, une RCACIT, un CACT, 3 Excellents et un Très Bon en épreuve de Printemps. Mais aussi 2 RCACIT, 4 CACT en GT ; 1 BICP 1ère Catégorie et bien sur sa VJP.
Elle marquera l'apogée de l'élevage de la Famille Brenuchon, en finissant sa carrière en devenant la seule Championne des Field-Trials de Printemps reconnu par la FCI.
Elle cumulera respectivement les titres de Championne de race, GT, IB et Elite A.
Par la même occasion Vanille marquera la richesse génétique que les vom Hexenkuppen ont apportés au cheptel français ces 10 dernières années. Puisqu'à ce jour, on trouve qu'au moins 7 de ses descendants directs sont Recommandés pour l'élevage en France et en Allemagne. Vanille aura su me faire rêver lors de mes premiers pas en cynophilie et je l'en remercie.

Nicolas Collet

CONCOURS GENERAL AGRICOLE

Lors de la Nationale d'Elevage à Combourg en 2013, l'éleveur de ma chienne Hopra m'informait que normalement les « petites » de la Tour de Coumail participeraient au Concours Général Agricole qui se déroule lors du célèbre salon de l'Agriculture, car elles avaient fait le meilleur lot reproducteur de la Nationale d'Elevage.

Le grand jour est enfin arrivé. Nous sommes partis en direction de la capitale non pour participer en Lot reproducteur mais en lot d'affixe. En effet le règlement spécifique du CGA fait que le lot reproducteur doit être composé dans les descendants de chiens issus de deux portées différentes. Magali Boulanger ne faisant que très rarement des portées, sa reproductrice n'ayant qu'une portée, il ne pouvait pas être fait de lot reproducteur….
Mais, les lauréats en lot d'affixe de la nationale d'élevage, le Clos du Renard, étant un lot composé de chiens inscrits au Livre des origines belges ils ne pouvaient pas participer au concours… c'est le second de la Nationale d'élevage qui était normalement sélectionné : la Tour de Coumail.

Hopra retrouvait sa maman Crafty'N Charm et ses frères et sœur Highland et Humsci. Arrivés dans le grand hall, nous avons retrouvé très vite, Xavier Devos (le champion mâle), Joël Brugnot (le CACS mâle), Serge Pilate (le CACS femelle).
Magali a retrouvé et ramené avec nous les grand Münsterländer de M. Marcinowski et de M. Feverstein. Nous avons installé les «banderoles » à l'effigie du club et de nos races. Notre petit coin club installé, Magali nous a offert le café avec gâteaux du Poitou. : de quoi mettre la bonne ambiance et regrouper les troupes.

Les trois juges de la journée étaient en tant que juge du 7ème groupe Monsieur Jean Lassandre accompagné du juge all round Monsieur Médard-Ringuet et du Docteur Maison, zootechnicien.

Joël était le premier à rentrer en sur le ring avec Fudge de la Motte Brouillard en compagnie de Ebrooks des Grandes Vorachyres à M. Feverstein en catégorie CACS de la dernière Nationale d'Elevage … Après s'être fait repéré par sa présentation catastrophique, même le juge lui a demandé s'il ne le faisait pas exprès pour que son chien ne soit pas classé et lui a expliqué comment faire, Joël et Fudge ont été présélectionnés… et lors de la finale ont remporté la 1ère place !!!! Joël était tellement surpris qu'il n'a même pas reconnu le nom de son chien quand il a été appelé sur le podium…. Hip Hip Hip Hourra les petits Münsterländers….. D'après Magali, mais sous réserve de confirmation, la seule petite Münsterländer à avoir remporté sa catégorie au CGA était Suma du Vallon des Charles à Peio Urrutia …. il y a quelques petites dizaines d'années !!!!

Cela annonçait une belle suite… En CACS femelle, Fière de la Bruyère de l'Aigremont à Serge Pilate et Hela du Lys des Alpes à Patrick Marcinowski, n'ont pas pu accéder à la finale.
En Champion femelle nous n'avions aucun représentant.

Xavier Devos le matin disait à Magali Boulanger qu'il n'avait pas prévu la glacière pour le verre de l'amitié…. Qu'à cela ne tienne, Magali prévoit toujours tout !!!! Après un apéritif entre Poitou et Charentes nous avons encouragé Xavier Devos et Igor du Clos des Renards… malheureusement il n'atteignait pas le podium.
La bonne organisation du petit groupe a permis à chacun de faire un mini tour du salon de l'agriculture… en attendant les lots….
Nous avons perdu Magali qui s'est fait happer pour aider à présenter un lot reproducteur en braque allemand… le temps de descendre de sa troisième marche du podium et elle me rejoint dans le ring de préparation où je l'attendais avec les filles au milieu de tous les autres lots d'élevage…. Et il y en avait beaucoup, tous plus beau les uns que les autres…. Des braques, des épagneuls, des setters….. Et moi avec les trois filles…. Nous voilà partis sur ce ring trop petit pour tous les lots…. C'est long très long… Les petites Münsterländers sont enfin examinées par chacun des trois juges….. Puis les juges font le tour de tout le monde pour remercier les participants. Monsieur Médard Ringuet et le Docteur Maison nous félicitent pour la très belle homogénéité en taille, en couleur de robe, en morphologie et l'excellent état des trois sujets présentés. Magali toujours optimiste dit « oh ! ils disent peut être cela à tout le monde »… et le classement commence…. 3ème les célèbres Braque Allemands de Champreval…. Puis il est annoncé : sur la seconde marche du Podium le lot d'affixe de la Tour de Coumail à Mlle Boulanger Magali…. Une première pour nos petits münsterlanders. Inutile de vous dire la joie qui a régné entre nous, ce qui nous a compliqué la tâche après pour le podium…. Les deux filles de 18 mois pensaient qu'on était parti pour jouer…..

Pour cette première participation je reviens avec des souvenirs pleins les yeux. Merci à Xavier pour avoir représenté le Comité, à Magali pour son dévouement et surtout pour m'avoir fait connaitre cela avec Hopra de la Tour de Coumail.
C'est une grande fierté pour nous tous d'avoir représenté le club et les races.

Ludovic BOUTON

Rappel sélection pour le salon de l'agriculture des : Petit Münsterländer, Langhaar et Grand Münsterländer

- Les lauréats des CACS de la Nationale d'élevage 2014 mâle et femelle dans chaque race
- Les 1ers de la classe « champion » de la Nationale d'élevage 2014 Mâle et Femelle dans chaque race
- Le meilleur lot d'élevage de la Nationale d'élevage 2014 dans chaque race
- Le meilleur lot reproducteur de la Nationale d'élevage 2014 dans chaque race

Ont l'honneur d'être sélectionnés pour le salon de l'Agriculture 2015.

Les personnes concernées qui souhaitent représenter le Club et leur race doivent contacter André Dupont dès le mois de Novembre 2014. Le club prend à sa charge les inscriptions.

CHAMBORD 2014

La 33ème édition du Game fair de Chambord s'est déroulée le 13 / 14 / 15 juin 2014…. C'est une fête de chasse incontournable. Ce sont 75 600 visiteurs qui ont foulé pendant les 3 jours le magnifique Domaine de Chambord.

En l'absence de notre déléguée régionale Danièle Cacard, c'est une petite équipe qui s'est relayée au stand du club, où nos trois races étaient présentes. Merci Angélique et ses parents, Amélie, Ludovic, Ingrid, Béa et Marc, Patricia et Alain, Françoise et son mari, Vincent et son chariot magique !!!! Qui ont assuré l'ambiance, la tenue du stand permettant ainsi à tous de s'octroyer du temps pour visiter la fête.

Des présentations ont eu lieu devant le château sur le ring d'honneur, avec toutes les races de chiens de chasse….. Nous avons eu la belle surprise de voir que la présentation de chasse au vol était réalisée avec dans les chiens un petit Münsterländer.

Nous avons accueilli de nombreux propriétaires d'épagneuls allemands, dont de nombreux belges …. Notre grande déception de ce week-end fut de constater que de nombreux propriétaires pensent avoir un chien inscrit au LOF mais il n'en est rien.

D'autres savent qu'ils ont un chien NON LOF mais souhaitent le faire reproduire … nous avons pu constater que ce nombre est grandissant.

Malgré cela, dans l'allée des chiens notre stand a été bien animé, avec de nombreux visiteurs, et si un classement des clubs qui bougent était effectué, le podium devrait être facilement atteignable. D'ailleurs nous avons eu le plaisir, le dimanche, d'avoir les sonneurs juste devant nous !!!!!! Ce qui, il faut bien le dire, attire autant de monde que nos trois races !!!!

Le Game fair c'est aussi 3 jours de découverte de tous les modes de chasses, (à tir, à l'arc, au vol, la petite vènerie, la grande vénerie, la vènerie sous terre …), c'est 450 stands de professionnels de la chasse, c'est un pays différent à l'honneur chaque année, des démonstrations et animations en permanence, un spectacle nocturne sur le thème de la chasse … et un feu d'artifice catalogué comme l'un des plus beaux de France…. C'est un évènement auquel il faut assister au moins une fois dans sa vie !!!!!

Le rendez-vous est pris avec les organisateurs pour les 19, 20 et 21 juin 2015…. Et nous commençons le travail pour avoir un stand digne des 40 ans du C.F.E.M.L. !!!

Journée de chasse PACA

C'est la deuxième année que l'un de nos adhérents : M. NOGUIER Jean-Claude, de Châteaurenard dans les Bouches-du-Rhône, nous a conviés à une partie de chasse au Domaine de Côte Neuve près d'Arles (13) pour rassembler plusieurs chiens de ses portées.
Son affixe: Des Lonnes Saint Hubert. Au total : 14 chiens, de quoi montrer la valeur de nos Petits Epagneuls de Münster. Cela a fait pour certains un entrainement pour le TAN du mois de juin prochain, car certains était âgés de 11 mois. Ils ont montré une fois de plus, de beaux résultats avec de jolis arrêts et de très beaux rapports. De plus en plus de chiens en région PACA, qui sauront montrer à ceux qui ne connaissent encore pas le petit Epagneul de Münster, la valeur d'un chien polyvalent.
Un repas a été partagé à la fin de la journée, suivi d'une petite réunion pour plusieurs questions et renseignements sur le TAN. Trois nouveaux adhérents sont venus grossir les rangs de notre Club. Etaient présents 3 de nos adhérents : M Grassi avec Falco du Clos des Cookies, M Jaume avec Damon de la Ferme Saint Pierre, M Righetti, dresseur professionnel.
Une très bonne journée et sûrement à refaire avec une très bonne convivialité.

Le Délégué PACA M. Catania Joseph

Première participation à la nationale d'élevage du samedi 5 juillet 14 à Morogues.

CHIEN INSCRIT : LANA du Clos des Renards (femelle classe ouverte)
Grande première pour nous ! A notre arrivée, nous avons été séduits par le lieu et les infrastructures, ainsi que par l'organisation. Les personnes s'occupant de l'accueil, sympathiques et souriantes compensaient la triste météo du début de journée !
Impressionnés par le nombre de chiens, par leurs différences de taille, de robe, d'allure ; où se situait donc notre chienne dans tout ça ?
Il fallait d'abord repérer dans quelle classe notre chienne devait concourir, ensuite comprendre les différentes terminologies : classe ouverte, classe travail,…… Néophytes en la matière mais désireux de repartir un peu plus érudits !
Notre chienne était en classe ouverte : 24 inscrits, une perspective d'une longue attente se précisait. En attendant notre tour, j'ai pu apprécier le caractère de ces chiens, leur calme, l'obéissance et la manière dont ils se présentaient devant le juge.
Conquise par la race, je n'ai pu que confirmer tout le bien que j'en pense.
Me retrouver avec tous ces propriétaires passionnés de leur chien a été véritablement une belle expérience.
Très appréciable également, l'attitude du juge, respectueuse, doux avec les animaux et soucieux de motiver ses choix avec énormément de pédagogie.
Néanmoins, il y a quand même une question qui reste sans réponse à ce jour : lorsque j'ai vu un propriétaire « traîner » un chien, littéralement terrorisé, rampant sur le ring, urinant de peur…. Je me demande encore s'il était opportun, valable, normal de le juger et ce en toute humilité. Une reproduction serait-elle tout aussi opportune dans ce cas ?
Outre cette parenthèse, ce fut une très belle journée ! Instructive, palpitante et enrichissante. Il faut toutefois souligner l'importance d'être accompagné par les éleveurs de nos chiens ; sans leurs conseils, leur disponibilité, leur investissement et leurs informations, nous n'aurions pu vivre cette expérience, simplement parce que nous ne connaissions rien sur les objectifs visés de ce type d'évènement.
Et nous sommes repartis portés par cette passion partagée et motivés plus que jamais à entraîner notre chienne afin de continuer l'aventure en participant à d'autres concours. Merci à tous !!!

PAOLO ET FLORENCE FEDRIGO

JOE du Clos des Renards...Petit Münsterländer chasseur...

Nageur ...

Rapporteur...

et chien visiteur à ses heures !!!

JOE habite dans la Meuse française, il partage la maison de ses maîtres, Damien et Christelle, avec un Cocker et un Bouvier Bernois .
Sa principale activité est la chasse au gros gibier, le petit gibier depuis peu et il a ajouté à ses cordes celle de « chien visiteur »....
Le club canin dont fait partie JOE a organisé en octobre 2012 une formation pour habiliter chiens et maitres à devenir « visiteurs »....ça ne s'improvise pas !!!!
Le duo CHRISTELLE/JOE a brillamment réussi et depuis, la maison de retraite de Pont à Mousson a demandé un partenariat avec le club canin afin que chaque mois, les chiens formés viennent rendre visite bénévolement aux résidents.

La présence du chien et le contact avec celui-ci ont permis chez beaucoup de personnes prostrées, un réveil de souvenirs, un retour à la communication, à l'expression verbale et gestuelle, un retour des sourires sur les visages ...

JOE est devenu une des vedettes, il est souvent impatiemment attendu par les résidents qui se plaisent à passer leurs mains dans ses poils, à lui parler, le toucher et en échange recevoir quelques « léchouilles », remerciements du chien pour tant d'affection.

Chaque visite se déroule avec le maître et un animateur de façon à anticiper des réactions malencontreuses, des réflexes non seulement chez le chien mais surtout chez certains résidents en fonction de leur pathologie.

JOE a été formé à tout cela ainsi qu'à l'approche de personnes « techniquement » assistées dans leur mobilisation : chaise roulante, béquilles, rolator..etc...

Aux dires des responsables de la maison Saint François d'Assise, le bilan de cette initiative se révèle plus que positif !

Nous sommes fièrs de toi, JOE car en plus d'être un excellent chasseur tu es le témoignage de l'équilibre mental d'une de nos races fétiches et pourquoi pas aussi de sa polyvalence !?

Pascale BOUCHER

NECROLOGIE

Adieu l'ami !

Au revoir Norbert,

Norbert Gerardin nous a quitté au mois d'août dernier des suites de cette terrible maladie qu'est le cancer.
Pour ceux qui ne l'ont pas connu voici qui était Norbert : un passioné sans malices et sans jalousies qui a parcouru les routes de France et de navarre pour présenter sa Ezel.
C'était un homme qui avait des Etoiles plein les yeux lorsqu'il observait nos Epagneuls que ce soit en beauté ou au travail.
Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse Francine et à ses 3 enfants.
Promesse est faite, Ezel continura sa carrière...

Olivier SICARD,

Au terme d'un long combat douloureux contre la maladie Olivier Sicard s'est éteint le 27 avril 2014.
Homme de caractère, passionné de chasse à la bécasse il possédait des Petits Epagneuls de Münster depuis de nombreuses années, qu'il élevait sous l'affixe du Vallon des Charles puis du Clos des Charles. Il a souvent brillé avec ses chiens lors des field trials de Vassivière dont il connaissait le moindre recoin, le Plateau des Milles Vaches a perdu un fidèle adepte.
A sa famille et ses amis nous présentons nos plus sincères condoléances.

Malheureusement d'autres personnes nous ont quittées cette année :

Mme CORSINI femme de M. André Corsini adhérents depuis plusieurs années au club et fidèles à nos races ;

M. Serge PONCHEL
4 octobre 1945 -
27 juin 2014 (68 ans)

Trésorier du Drahthaar Club de France,
Juge d'exposition et de travail de la Société Centrale Canine,
et membre du comité du Club des Épagneuls Picards, Bleus de Picardie & Pont Audemer.
Il a travaillé avec passion et détermination pour la cynophilie.

M. Maurice Lecoint
21 Novembre 1939
03 Juillet 2014 (74 ans)

Au service du Club du Drathaar comme adhérent, membre du Comité ou Président.
Il a travaillé avec passion et détermination pour la cynophilie.

A leurs familles, à leurs proches, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Nous tenons ici à remercier Pascale Boucher et Janis RIGA pour leurs implications, afin de nous fournir des photos de qualité pour mettre en valeur le bulletin et notre site internet.

Il faut parfois mouiller sa chemise pour arriver aux résultats espérés.

2015 : LE CLUB A 40 ANS

En vue de préparer les 40 ans d'excistance de notre Club, nous recherchons :
- quelques bulletins de 1975 à 1996
- des bulletins du 2ème semestre 2003, 2ème semestre 2002.
- pedigrees et photos des chiens Champions, en travail et en beauté de la création du C.F.E.M.L. à 2015 (beaucoup de pedigrees et photos exploitables sont en notre possession, n'hésitez pas à envoyer un e-mail pour savoir si le vôtre fait besoin)

Merci de les faire parvenir à Mlle BOULANGER Magali, 6 route de Beauvais – Verrines – 86110 CHOUPPES
ptitmunst86@live.fr - demande de précisions au 05 49 50 68 83

À réception, vos documents seront scannés ou photocopiés et vous seront retournés en courrier ou colis suivi pour assurer le bon voyage des documents. N'hésitez pas, vous aussi à faire un envoi suivi.

Merci de l'aide de tous. Magali Boulanger

EPREUVES D'AUTOMNE ORGANISEES PAR LE C.F.E.M.L.

Date	Lieu	Types Epreuves	Organisateurs
vendredi 31 octobre 14	**BOUY Luxembourg**	**Field Automne GT** Interclub (ICVO) (CFEML.EF.BF. BB.BW.BH.Dra.GK. Epi.BH.BStG. RABA. EStUsu)	**Mr COLLET Nicolas 138 Av GALLIENI 10 300 Sainte SAVINE nico.lolo10@orange.fr TEL : 06 79 81 39 87**
samedi 1 novembre 14		**Field Automne GT CACIT** Interclub (ICVO) (CFEML.EF.BF. BB.BW.BH.Dra.GK. Epi.BH.BStG. RABA. EStUsu)	
samedi 25 octobre 14	**ANROSEY**	**BICP** (Ouvert)	**Mr Roger AEBERHARD La MOTTE 52 500 ANROSEY hundegelaut@wanadoo.fr Tel : 03 25 88 85 81**
dimanche 26 octobre 14		**BICP** (Ouvert)	
dimanche 2 novembre 14	**BOUY Luxembourg**	**BICP** (Ouvert) **CACIT**	**Mr COLLET Nicolas 138 Av GALLIENI 10 300 Sainte SAVINE nico.lolo10@orange.fr TEL : 06 79 81 39 87**
vendredi 14 novembre 14	**JASSEINES (10)**	**Field Automne (Naturel) (FAISAN)** non tiré **CACIT** Interclub (ICVO) (CFEML.EF. BF. BB.BW.BH.Dra.GK. Epi.BH.BStG. RABA.EStUsu)	
samedi 29 novembre 14	**MAINTENAY (62)**	**BICP** (Ouvert)	**Mlle Agnès DE France WACOURT 80150 MACHIEL agnes.de-France@wanadoo.fr TEL: 03 22 23 50 95**
mardi 9 décembre 14	**TRÉBEURDEN LANN-AR WARENN (22)**	**Field Automne BECASSE** Interclub (ICVO) **CACIT** (CFEML.EB.EF. BF.BA. BB.BW.BH.Dra.GK. Epi.BH.BStG. RABA.EStUsu)	**Mr Gérard MÉHEUST HOUILLET 22 640 PLESTAN gerard.meheust435@orange.fr Tel : 02 96 34 88 18**

FINALE DES T.A.N.

samedi 1er nov.	LAUBRESSEL (10)	TAN et FINALE des TAN	M. COLLET Nicolas 138 Av GALLIENI 10 300 Sainte SAVINE nico.lolo10@orange.fr Tél. : 06 79 81 39 87

SPECIALES 2015

TROYES	CACIB	7	Février
BOURGES	CACIB	22	Février
ALES	CACS	29	Mars
AMIENS	CACIB	2	Mai
EVREUX	CACS	14	Mai
LIBOURNE	CACS	17	Mai
DOUAI	CACIB	21	Juin
PORCHINET	CACS	28	Juin
STRASBOURG	CACS	22	Août
PONTOISE	CACIB	27	Septembre
AVIGNON	CACIB	3	Octobre
POITIERS	CACIB	18	Octobre*
METZ	CACIB	1	Novembre*

sous réserve d'accord des canines organisatrices
Renseignements : Mme Beauchamps-Dupont
au 03-21-95-67-52

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015
CACS-CACIB
à DIJON LE 6- 7 juin

LA NATIONALE D'ELEVAGE 2015
aura lieu à BLEQUIN (62)
le samedi 4 juillet

TARIFS PUBLICITES :

1 page couleur : 150 €
1/2 page couleur : 90 €
1/4 page couleur : 50 €

TARIF PUBLICITE ETALON :
réservé aux Etalons cotés au minimum 2/6

1 parution avec photo couleur : 20 €

DOCUMENTS UTILES QUE VOUS POUVEZ TROUVER SUR NOTRE SITE

Formulaires :

- Adhésion au Club
- Engagement à une Epeuve de travail
- Demande de carnet de travail
- Demande de confirmation
- Demande Lecture Dysplasie
- Demande de Cotation
- Pour passer une annonce Etalon
- Pour passer une annonce de chiots
- Une fiche de portée

Règlements :

- Epreuves de travail
- Champion de Race
- Champions de Travail
- Trialer
- T.AN. - B.I.C.P.
- Champions de Beauté
- Régularité au Standard
- Grille de Cotations
- Dysplasie

Divers :

- Descriptif des Races
- liste des chiots
- liste des étalons recommandés
- calendrier des expositions
- calendrier des épreuves de travail.

NOTA : certains documents ne sont accessibles qu'avec un mot de passe. Pour l'obtenir, il faut régler votre cotisation et le trésorier vous communiquera votre mot de passe. Ce mot de passe est renouvelé tous les ans, il est valable jusqu'au 31 décembre de l'année.

FOXY

DU DOMAINE

DE L'ILES

Père : Straglyb du chemin de Picheloux
Mère : Baguy du Grand Métifeu
Né le 01/06/2010 - Dys A - 56 cm - Marron Truité -
COTATION 2 : SUJET CONFIRME

M. ROCHETIN Robert -18 rue de la Pierre du Lièvre - 42660 St Genest-Malifoux
Tél. : 04 77 39 88 87 ou 06 72 44 40 22 mail. : robertrochetin@hotmail.fr

Récompenses obtenues :

Beauté :

CACS-CACIB

Travail :

TAN 14/16

CASPER

DU

TER'L TILLEUL

Père : Anton vom Hexenkuppen
Mère : Urphée du Passage de la Naux
Né le 10/03/07 - Dys A - 55,5 cm - Marron et blanc -
COTATION 6 : ELITE A

M. COLLET Nicolas - 138 avenue Gallieni - 10300 Ste SAVINE
Tél. : 06 79 81 39 87 - mail. : nico.lolo10@orange.fr

Récompenses obtenues :

Beauté :
Champion International de Beauté 2013
3ème Excellent Nationale d'Elevage 2010
Lauréat de la régularité standard 2009

Travail :
Vainqueur de la finale des TAN 2008
Trialer de Printemps avec CACIT 2014
Trialer Gibier Sauvage avec RCACIT Bécassines 2014
Champion International de Chasse Pratique 2014
Champion de race 2010
Champion des Fields trials d'automne 2010
CACT en Field Trial d'Automne sur Faisan Naturel
BICP 1ère CAT (CACIT)

GARRY

DE

ROCANCOURT

Père : Aco von der Teufelsburg -
Mère : Cairane de Rocancourt
Né le 10/07/2011 - Dys A - 53 cm - Marron et blanc -
COTATION 4: SUJET RECOMMANDÉ

M. THILLOUX Pierre - 45 chemin de St Pierre - 91490 ONCY sur Ecole
Tél. : 06 76 18 44 56
mail. : thilloux.pierre@orange.fr

Récompenses obtenues :

Beauté :
CACS à Evreux
Excellent Nationale d'Elevage

Travail :
TAN 16/16
BICP 1ère CAT.

POKER

VOM

WOLFSBAU

Père : Caeser aus des Wolfskammer
Mère : Komtessa vom Wolfsbau
Né le 13/05/2012 - Dys A - 54 cm - Marron et blanc -
COTATION 4 : SUJET RECOMMANDÉ

M. COLLET Nicolas - 138 avenue Gallieni - 10300 Ste SAVINE
Tél. : 06 79 81 39 87 - mail. : nico.lolo10@orange.fr

Récompenses obtenues :

Beauté :
CACS - CACIB - MEILLEUR DE RACE

Travail :
TAN
BICP 1ère Cat. 32/32
3ème TB sur Bécassine 2014
VJP 73 pts avec SIL (menée à vue sur lièvre)
B-HZP 191 pts avec SIL (menée à vue sur lièvre).

M. MARTEL Alexandre
35, rue des Coudriers
51230 Corroy
tél. : 03 26 81 61 07 - 06 80 21 31 26
amartel@martelsa.com

Mme de FRANCE Eliane
Wacourt
80150 Machiel
tél. : 03 22 23 50 95
agnes.de-france@wanadoo.fr

M. DUPONT André
10 rue du Fol Penser
62380 Blequin
tél. : 03 21 12 12 45
andre.dupont-ogez@orange.fr

M. HACQUARD Philippe
32 rue de Bonnemarel
27440 Bacqueville
tél. : 02 32 49 16 34
philippe.hacquard@orange.fr

M. DEMANGE Thierry
37 Grand Rue
55160 Parei
tél. : 06 07 38 58 87
flo.demange3@orange.fr

Dr. DESCAMPS Dominique
Lécoussel
35460 St Etienne en Cogles
tél. : 02 99 95 41 17
lechateau.medieval@wanadoo.fr

Mme ROOS-LAVERGNE
Géraldine
9 rue des Juifs 67440 Schwenheim
tél. : 03 88 70 14 54
geraldine.lavergne@orange.fr

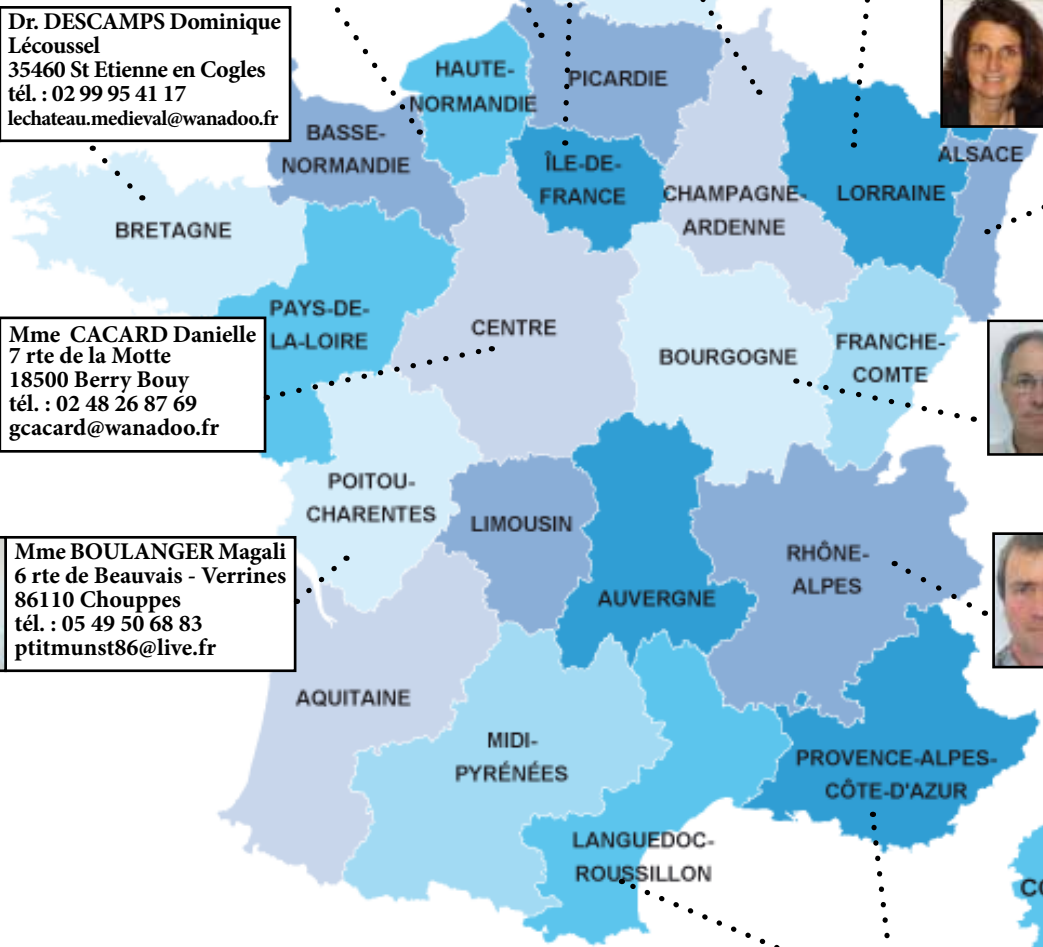

Mme CACARD Danielle
7 rte de la Motte
18500 Berry Bouy
tél. : 02 48 26 87 69
gcacard@wanadoo.fr

M. SINET Daniel
19 rue du Terte de Nantou
89240 Pourrain
tél. : 03 86 41 07 52
daniel.claudine.s@orange.fr

Mme BOULANGER Magali
6 rte de Beauvais - Verrines
86110 Chouppes
tél. : 05 49 50 68 83
ptitmunst86@live.fr

M. JOURNAL Hervé
Millet- 74910 Challonges
tél. : 04 50 77 96 06
06 80 06 53 17
herve.journal@voila.fr

M. CATANIA Joseph
507 chemin de la Passerelle
84100 Orange
tél. : 04 90 51 64 22
jose.catania@free.fr

Allemagne

M. KLEIN Germain
2 rue de la Ville
67460 Souffelweyersheim
tél. : 06 76 04 43 72
klein.germain@evc.net

Belgique

M. RIGA Janis
13 Ferme de Brayelle
B.6500 Barbencon
tél. : 00 32 477 795 339
duclosdesrenards@skynet.be

responsable photos et site internet

Espagne

M. URRUTIA OCHOA Péio
C/Leiza 82,3°
SP31740 Santesteban
tél. : 00 34 948 450 472
urrutiapeio@yahoo.es

POSTES À POURVOIR : - Midi Pyrénées - Pays de la Loire - Franche Comté - Limousin - Auvergne - Aquitaine -

MEMBRES DU COMITE

PRÉSIDENT

M. Alexandre MARTEL

35 rue des Coudriers - 51230 Corroy
amartel@martelsa.com
tél.: 06-80-21-31-26

REVUE-
CURSUS des JUGES

VICE PRÉSIDENTE

Mme Agnès de FRANCE
Wacourt - 80150 Machiel
agnes.de-france@wanadoo.fr
tél. : 03 22 23 50 95

COMMISION D'ELEVAGE
SITE
ELEVAGE-CHIOTS
DYSPLASIES

SECRÉTAIRE

M. Bernard BRENUCHON
1 route de Colmen - 57320 Filstroff
b.brenuchon-cfeml@orange.fr
tél. : 03 87 37 91 05

COMMISION D'UTILISATION
COTATIONS - RESULTATS TRAVAIL
HOMOLOGATIONS des TITRES

TRÉSORIER

M.André DUPONT
10 rue du Fol Penser-62380 Blequin
andre.dupont-ogez@orange.fr
tél. : 03 21 12 12 45

COMMISSION JURIDIQUE
ADHESIONS
CARTES ADHERENTS

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Dr Vét. Elisabeth DESCAMPS
Lécoussel - 35460 St Etienne en Coglès
lechateau.medieval@wanadoo.fr
tél. : 02 99 95 41 17

ENREGISTREMENTS RESULTATS
EXPOSITIONS
EPREUVES DE TRAVAIL

TRÉSORIER ADJOINT

M. Xavier DEVOS
39 Rotonde des Jacinthes
59143 Watten
dx59@orange.fr
tél. : 03 21 88 11 84
06 75 34 59 05

LISTING ADHERENTS
MOT DE PASSE ACCES SITE

Mme Véronique BEAUCHAMPS

4 rue Potier
62380 Blequin
veronique_beauchamps
@orange.fr
tél. : 03-21-95-67-52

CALENDRIER
EXPOSITIONS
SPÉCIALES

Mme Magali BOULANGER

6 route de Beauvais
Verrines
86110 CHOUPPES
ptitmunst86@live.fr
tél. : 05 49 50 68 83

M. Pascal DOLE

7 rue de Belval
80250 Thory
pascal.dole@neuf.fr
tél. : 03-22-35-01-27

M. Hervé JOURNAL

143 chemin de Millet
74910 Challonges
herve.journal62@orange.fr
tél. : 04 50 77 96 06

Responsable :
- des DELEGATIONS
- du CALENDRIER
des EPREUVES de
TRAVAIL

M. Serge POURCHEZ

15 rue Jean Mermoz
80300 WARLOY BAILLON
serge.pourchez@sfr.fr
tél. : 03 22 40 40 98

PERFORMANCE

Une énergie nouvelle pour booster le potentiel des chiens de sport et de travail.

Avec la sélection génétique, l'éducation et l'entraînement, la Nutrition est un des facteurs-clés qui conditionnent la performance des chiens de sport et d'utilité. De récentes études ont démontré qu' une Nutrition sur-mesure ne pouvait se baser sur la seule activité : d'autres paramètres, comme l'intensité et la durée de l'exercice, le climat et la condition corporelle du chien doivent entrer en ligne de compte pour moduler sa consommation énergétique.

ROYAL CANIN lance le nouveau programme nutritionnel Energy :

- **ENERGY 4300** et **ENERGY 4800** peuvent aujourd'hui être prescrits **en alternance**, selon les besoins spécifiques liés à l'intensité de l'activité du chien et à la période de consommation, sans entraîner de troubles digestifs.

- Riches en énergie rapidement disponible et très concentrés pour éviter la surcharge digestive, ils ont été reformulés pour garantir **une digestibilité optimale**, grâce à des protéines de haute valeur biologique, sélectionnées pour leur pouvoir d'assimilation supérieur à 95%.

Une bi-énergie modulable.

ACTIVITY BOOSTER
RÉSISTANCE À L'EFFORT + IMPROVED PEAK EFFICIENCY

Scrupuleusement rationné et hautement valorisé, le programme **Energy** contribue à améliorer la résistance à l'effort et la performance globale des chiens de sport et de travail.

Pour connaître le point de vente le plus proche :
N° Vert 0 800 41 51 61 ou www.royalcanin.fr

ROYAL CANIN
CYNOTECHNIC HEALTH NUTRITION

wonderful - Crédit photo : Alain DAMPERAT - Juillet 2005